



COLLOQUE

PARIS, LE 25 NOVEMBRE 2014

LES CYBERVIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES :

MIEUX LES CONNAÎTRE,
MIEUX LES PRÉVENIR



COLLOQUE

PARIS, LE 25 NOVEMBRE 2014

LES CYBERVIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : MIEUX LES CONNAÎTRE, MIEUX LES PRÉVENIR

SOMMAIRE

Ouverture

4

ABDELHAK KACHOURI, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
CHARGÉ DE LA CITOYENNETÉ, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA SÉCURITÉ

TABLE RONDE 1

6

Etat des lieux de la connaissance sur les cyberviolences au niveau français et international. Apports d'une analyse genrée

CLÉMENCE PAJOT, DIRECTRICE DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

HENRIETTE ZOUGHEBI, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
CHARGÉE DES LYCÉES ET DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

LES ADOS DANS LE CYBERESPACE : PRISES DE RISQUE ET CYBERVIOLENCE

CATHERINE BLAYA, PRÉSIDENTE DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE,
PROFESSEURE À L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Dépasser le « slut shaming » : étude du cyberharcèlement
sexuel dans une perspective féministe

10

JESSICA RINGROSE, SOCIOLOGUE, INSTITUTE OF EDUCATION, UNIVERSITY OF LONDON
ET EMMA RENOLD, SOCIOLOGUE, CARDIFF UNIVERSITY

/ Échanges avec la salle

14

TABLE RONDE II

17

Prévenir et agir contre les cyberviolences
Le cadre législatif français et les actions de l'Etat pour contrer les cyberviolences

ÉRIC FREYSSINET, COLONEL DE GENDARMERIE DIRIGEANT
LA DIVISION DE LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Moyens d'agir contre les cyberviolences : numéro d'écoute pour les victimes, etc.

20

JUSTINE ATLAN, DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION E-ENFANCE

/ Échanges avec la salle

23

Clôture de la journée
DJÉNÉBA KEITA, PRÉSIDENTE DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

26





Ouverture

Abdelhak KACHOURI

Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité

Bonjour à toutes et à tous. Avant toute chose, je voudrais souligner que ce 25 novembre présente une particularité, pour nous élu-e-s régionaux, et plus spécifiquement pour Djénéba Keita, Présidente du Centre Hubertine Auclert, et moi-même, car il marque le premier anniversaire de la création de l'Observatoire régional de lutte contre les violences faites aux femmes.

La création de cet Observatoire était une nécessité pour notre territoire, pour les franciliennes et les franciliens et pour tous les acteurs qui agissent au quotidien aux côtés des victimes. C'était un engagement fort de la majorité régionale, sous l'impulsion de Jean-Paul Huchon.

Très impliqué-e-s sur l'ensemble des sujets qui touchent à l'égalité entre les femmes et les hommes, nous sommes aussi des élu-e-s de terrain, et des élu-e-s du département de la Seine-Saint-Denis, qui a vu la création du premier Observatoire départemental, qui était une première en France. J'adresse d'ailleurs mes salutations à Ernestine Ronai.

Aussi, c'est avec un exemple qui avait fait ses preuves que nous avons défendu au Conseil régional, l'exigence d'avoir une structure spécifique nous permettant de redoubler nos efforts dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous avons défendu le rôle qui est le nôtre de mieux accompagner et de mieux protéger les femmes victimes de violence, notamment en réunissant les actrices et acteurs qui agissent sur le terrain : la justice, la police, le corps médical, les institutions, et surtout les associations. Les associations qui ont toujours eu un engagement sans faille, un engagement dans une mission de service public, dans une mission de santé publique.

Nous avons défendu le rôle qui est le nôtre dans la sensibilisation, notamment celle des plus jeunes, et je

tiens ici à féliciter le travail d'Henriette Zoughebi auprès des lycéennes et des lycéens. La prévention dans ce domaine est indispensable afin d'éviter des drames, trop souvent dus à la reproduction de comportements vus et ou subis dès l'enfance et ancrés profondément chez les personnes qui commettent des violences. Je salue également Laure Lechatellier, qui a érigé la lutte contre les violences faites aux femmes en Grande cause régionale en 2014.

Enfin, nous avons défendu notre rôle dans le renforcement de la connaissance et de l'expertise, car comment combattre un ennemi que nous ne connaissons pas ou mal ? C'est ce qui nous réunit aujourd'hui sur les cyberviolences sexistes et sexuelles, sujet sur lequel il existe encore très peu d'études en France et phénomène qui s'est développé rapidement et de manière extrême, aboutissant aux drames que l'on connaît, pouvant aller jusqu'au suicide. Oui, il est de notre rôle de tout mettre en œuvre pour combattre ces violences, pour les prévenir et pour accompagner les victimes.

Les violences sexistes et sexuelles, déjà si difficiles à combattre comme le démontre le chiffre irréversible de une femme qui meurt tous les trois jours en France sous les coups de son compagnon, que l'on répète année après année, sont désormais démultipliées par les moyens offerts par les nouvelles technologies. Internet, sms, réseaux sociaux, sont désormais autant d'outils à la disposition de personnes violentes et malveillantes. Ils sont désormais autant de possibilités d'attaquer, de nuire, plus vite, plus facilement contre plus de personnes, avec un sentiment d'impunité quasi-total et une empathie avec les victimes quasi nulle. A chaque avancée technologique, son revers de médaille, mais là le coût humain est trop lourd ! Dramatique, disons-le.

Stress, anxiété, dépression, échec et décrochage scolaires, drames humains et drames familiaux... Nous le disons depuis des années, les violences faites aux femmes, aux filles, ont des effets dévastateurs sur la société. Il nous faut ainsi combattre les violences en tant que telles, mais également combattre leurs conséquences. C'est ainsi que la politique régionale s'est appliquée à s'inscrire dans l'ensemble des actions nécessaires : dans la prévention, dans le traitement des violences et surtout dans la reconstruction, temps indispensable, et trop souvent laissé de côté, sans quoi ces violences se reproduiront encore et encore, du fait d'une société profondément touchée, du fait de comportements traités à un instant T sans suite ni suivi.

Nous parlons souvent de phénomènes de société. C'est malheureusement exactement ce qu'est la cyberviolence, un phénomène répandu dans notre société, qui la mine en profondeur. C'est une violence spécifique. Une violence démultipliée par la capacité de dissémination offerte par les nouvelles technologies. Une violence incessante, qui poursuit ses victimes tout le temps et partout. Une violence anonyme. Une violence polymorphe. Une violence aussi qui voit se démultiplier les auteurs, notamment des jeunes filles qui harcèlent d'autres jeunes filles. Cela existait déjà, mais ici les proportions sont dangereusement plus importantes.

Trop peu d'études ont été faites sur le sujet. Cepen-

dant, des éléments importants se détachent. La cyber-violence touche en majorité les jeunes (45% des victimes ont entre 12 et 14 ans), de jeunes adolescentes et adolescents, qui présentent des fragilités, ou qui n'ont pas de repères très précis sur les risques liés à leur utilisation des nouvelles technologies. 40% des collégien-ne-s et lycéen-ne-s déclarent avoir été victimes de cyberviolence au moins une fois pendant l'année. La cyberviolence touche en majorité les filles (58%) et les homosexuel-le-s. Une violence où la question du genre et de l'orientation sexuelle est donc centrale.

Force est de constater que si notre société évolue aussi bien dans l'égalité entre les femmes et les hommes que dans la reconnaissance d'une libre orientation sexuelle, les violences elles aussi, dans leur forme, dans leur force, dans leurs conséquences, évoluent. Même si le cadre législatif peine à prendre en compte ce type de violence, nous pouvons saluer les actions parlementaires et gouvernementale, qui se sont emparées de ce sujet, notamment dans le cadre de l'égalité femmes-hommes et dans celui de l'éducation.

Mais il nous faut aussi rappeler que, même si la loi se saisit du phénomène de la cyberviolence, ce qui paraît indispensable, il nous faut absolument agir en amont sur l'éducation, la sensibilisation et la prévention, puis sur la détection des victimes. Depuis de nombreuses années, la Région Ile-de-France a mis en place un dispositif « Jeunes violences écoute ». Chaque année, nous observons bien évidemment les résultats de ce dispositif, mais surtout nous observons les manques, les choses à améliorer. Nous cherchons sans cesse comment atteindre ces milliers de jeunes qui souffrent et qui le gardent pour eux, comment briser le silence dans lequel ils s'enferment. Nous savons que le plus dur est la détection des victimes, car le plus dur c'est d'en parler. C'est d'ailleurs autour de ce sujet bien spécifique que nous avons axé l'information à destination des jeunes. Ainsi, dans notre action, tant envers les femmes qu'envers les jeunes victimes de violence, nous avons toujours considéré qu'une de nos priorités était d'engager les victimes à briser la loi du silence, nous avons toujours considéré qu'il était de notre rôle de faire en sorte que celles et ceux qui souffrent en parle, ne restent pas seul, ne s'enferment pas.

Je ne vais pas être plus long, mais je tenais à rappeler en ouverture de cette journée quelle est la volonté régionale, quelles sont nos préoccupations, et surtout quels sont nos engagements. Un dernier mot pour remercier l'ensemble des intervenant-e-s pour leur présence et leur mobilisation à nos côtés : Henriette Zoughebi, que j'ai déjà salué, Catherine Blaya, Jessica Ringrose, Emma Renold, Eric Freyssinet et Justine Atlan. Un clin d'œil également à Iman Karzabi qui gère l'Observatoire, mais n'a malheureusement pas pu être des nôtres aujourd'hui.

Je vous remercie.



Table ronde 1

Etat des lieux de la connaissance sur les cyberviolences au niveau français et international.

Apports d'une analyse genrée

Clémence PAJOT

Directrice du Centre Hubertine Auclert

Bonjour à toutes et à tous. Nous débiterons cette matinée de réflexion et d'échanges par une première table ronde qui dressera un état des lieux des phénomènes de cyberviolences à caractère sexiste et sexuel.

Les cyberviolences à caractère sexiste et sexuel intéressent particulièrement le Centre Hubertine Auclert. Depuis deux ans, nous explorons la question de l'usage des outils numériques au prisme du genre, pour démasquer et dénoncer le sexisme, qui a des répercussions dans toute notre société, dans la sphère privée et dans la sphère publique, ainsi que dans la cybersphère. Nous menons également une réflexion sur la manière d'utiliser les outils numériques au service du féminisme, des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Interrogé-e-s sur ces questions, les jeunes témoignent très naturellement, de ces violences subies via les outils

numériques, les téléphones portables, l'internet, les réseaux sociaux, dont notamment des cyberviolences à caractère sexiste et sexuel, que nous proposons d'appeler le cybersexisme. Monsieur le Vice-président soulignait le manque d'études, qui permettraient de comprendre le contexte dans lequel ces violences émergent, qui en sont les auteurs, les victimes, les types de violences et les conséquences, comment les jeunes réagissent face à elles.

Nous avons lancé une enquête IPSOS il y a quelques semaines auprès de 500 jeunes lycéennes et lycéens, se déclarant pour 25 % d'entre eux, d'entre elles, victimes de harcèlement et de cyberviolence. Son intérêt est de démontrer que si 90 % des jeunes disent vouloir réagir face à ces cyberviolences, et souvent quand ils en sont témoins, 76 % d'entre eux et d'entre elles déclarent ne pas savoir comment réagir. Il est ainsi urgent de leur proposer des solutions pour prévenir ces violences et pour agir. Cela constituera le thème de la deuxième table ronde.

J'accueille pour première table ronde Henriette ZOU-GHEBI, Vice-présidente du Conseil régional chargée des lycées et des politiques éducatives, Catherine BLAYA, Présidente de l'Observatoire international de la violence à l'école, professeur à l'Université Nice Sophia Antipolis et auteure d'un ouvrage intitulé « Les ados dans le cyber espace, prise de risques et cyberviolence ». Jessica RINGROSE, de l'University of London, Institute of Education, et Emma RENOLD, de la Cardiff University, évoqueront le cyberharcèlement et les phénomènes de « slut-shaming » et de « victim blaming ».



Henriette ZOU-GHEBI

Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France chargée des lycées et des politiques éducatives

Bonjour à toutes et à tous. Je trouve cette journée tout à fait intéressante pour moi, car étant en charge des lycées, je serai la première à bénéficier du travail réalisé ici. Il me permettra d'envisager comment la Région peut agir sur ces questions du point de vue de notre responsabilité concernant les lycées.

Comme vous le savez, la Région Ile-de-France est très attentive à la question de l'égalité entre les filles et les garçons, notamment à l'intérieur de nos lycées. Dès le début de cette mandature, nous avons mis en place le dispositif « Jeunes pour l'égalité », avec la volonté de lutter contre le sexisme, y compris le sexisme ordinaire, et de permettre aux jeunes d'agir et de se prononcer pour l'égalité.

À ce titre, les résultats de l'enquête mentionnée sont très importants. Nous devons en retenir avant tout que 25 % des jeunes sont victimes, et que 90 % d'entre eux souhaitent réagir. Si nous sommes en mesure de proposer des solutions, ils s'en saisiront. En ce début de table ronde, je voudrais souligner ce premier élément, et vous assurer que je vous suivrai. Toutes les interventions et expériences de l'étranger seront extrêmement utiles à cet égard, et je remercie nos invitées de leur présence.

Par ailleurs, je souhaiterais mettre en avant la relation qu'il convient d'établir avec un contexte plus large dans la société. Selon l'Association française de promotion de la santé scolaire, un tiers des usagers des sites pornographiques seraient des adolescents et des adolescentes. Il importe d'attirer l'attention sur le fait que pour un certain nombre de jeunes, l'éducation sexuelle passe d'abord par ces sites. D'autre part le racolage et le proxénétisme connaissent un fort développement sur internet.

Nous aurons sans doute l'occasion d'évoquer la cyberprostitution. J'assistai récemment à une réunion de l'Observatoire des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis, où était présentée une expérience de la Suède. Nombre de sites pornographiques proposent des services d'accompagnement et des services sexuels, avec une explicitation claire de leur nature, incitant à des relations tarifées. Ils sont gratuits et les jeunes y ont facilement accès, ce qui est à mon avis extrêmement grave.

Je voudrais aussi insister sur la prostitution étudiante, même si elle ne s'insère pas tout à fait dans le cadre de notre thème. Elle passe également par le démarchage sur internet. Les conséquences en sont dramatiques pour les adolescentes se livrant à ces pratiques, parmi lesquelles la perte d'estime de soi, dont on sait qu'elle est extrêmement perturbante pour les jeunes.

Je n'aborderai pas les sujets précis dont traiteront les personnes qualifiées à cette table. Mon rôle consiste à mettre en avant le contexte général qui les sous-tend. Il fait parfois perdre aux jeunes le sens des limites fixées par la loi. Il importe à cet égard de poursuivre le combat que nombre d'entre nous mènent, pour que la loi sur la prostitution soit adoptée et instaure la pénalisation du client.

Ce sujet est aussi de nature à responsabiliser l'ensemble du corps social. Pour lutter contre la cyberviolence, y compris en milieu scolaire, il convient de savoir dans quel contexte évoluent les jeunes. J'ai été frappée de constater, dans le cadre du dispositif « Jeunes pour l'égalité », que la notion de consentement n'est pas du tout claire pour nombre de jeunes. Tous ces sites pornographiques concourent à un trouble sur ces notions fondamentales. Nous savons tous que la pornographie est basée sur la violence, pas sur le respect et sur une relation consentie.

Mon vœu est que notre pays adopte des lois en la matière, ce qui fera l'objet de votre seconde table ronde. Cela relève de notre combat de féministes. Les nouvelles formes de violence sexiste et sexuelle, dont vous débattrez, sont aussi la conséquence de tous ces phénomènes développés sans restriction dans le cyber espace. Il est

essentiel de développer chez les jeunes l'esprit critique, les notions fondamentales de respect et de confiance. Il faut leur montrer les limites, mais aussi leur donner les moyens d'agir.

Je remercie le Centre Hubertine Auclert et notre nouvel Observatoire d'avoir choisi ce sujet comme sujet premier au niveau de la Région Ile-de-France. Cela atteste que la question des jeunes est au cœur des politiques régionales.

Clémence PAJOT

Je vous remercie pour cette introduction qui pose un cadre politique pour travailler sur ces phénomènes à l'échelle de la Région Ile-de-France.

Catherine BLAYA, vous êtes enseignante et chercheuse en Sciences de l'éducation, vous êtes LA spécialiste française de la cyberviolence, phénomène peu exploré dans notre pays. Vous avez contribué par vos travaux à les analyser. Vous évoquerez aujourd'hui la cyberviolence en général, de même que celle à caractère sexiste et sexuel. Dans un premier temps, vous donnerez des définitions et décrierez ces phénomènes. Vous dresserez également un état des lieux de l'état de la connaissance internationale et française en la matière.

LES ADOS DANS LE CYBERESPACE : PRISES DE RISQUE ET CYBERVIOLENCE



Catherine BLAYA

Présidente de l'Observatoire International de la Violence à l'École, professeure à l'Université Nice Sophia Antipolis

L'Observatoire international de la violence, que je préside, à l'Université de Nice, a mené la première étude quantitative sur ce sujet. Elle nous permet de développer une vision plus globale, peut-être moins microsociale et individualisée du phénomène.

En premier lieu, il me semble important de situer le sujet. La recherche, notamment la recherche britannique, qui s'est intéressée au phénomène bien avant nous, utilise la notion de cyberharcèlement la plupart du temps. En France, nous parlons de cyberviolence et de cyberharcèlement. Il convient de faire la nuance.

Ces notions diffèrent totalement dans le sens où les conséquences sur les victimes ne sont pas les mêmes. J'entends par cyberviolence un acte isolé. Le cyberharcèlement fait référence à la définition de Peter Smith d'un

acte volontaire répété de la part de l'agresseur ou des agresseurs, qui se base sur un déséquilibre de pouvoir. Il s'agit donc d'une situation de domination et d'une violence répétée, qui s'inscrit sur la durée. Dans le cadre du cyberharcèlement, cet acte est perpétré au moyen des outils électroniques de communication. Quand je parle de cyberharcèlement, il s'agit de violences ayant lieu au moins une fois par semaine sur une durée d'au moins un mois.

La violence en ligne possède des caractéristiques propres. Si l'on se base sur la définition originelle du harcèlement, il s'agit d'un anonymat facilité. Il a toujours existé, mais il est d'autant plus facilité que l'agresseur peut prendre un pseudonyme, usurper l'identité d'une autre personne et ne pas dévoiler la sienne. Moins facilement identifiable, il en conçoit un sentiment d'impunité important et un manque d'empathie, encouragé par ce qu'on appelle l'effet cockpit, à savoir la distance entre l'agresseur et sa victime. L'agresseur ne voit pas les effets de ses actes sur sa victime. Cette expression date de la seconde guerre mondiale, durant laquelle les pilotes lançaient des bombes sur la population d'autant plus facilement qu'ils n'en constataient pas directement l'effet.

Une autre caractéristique de cette cyberviolence tient au fort pouvoir de dissémination. En un clic, le message ou la photographie peuvent être diffusés à des millions de personnes, et circuler vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, n'offrant aucun répit pour les victimes. Il faut noter que la moitié des victimes de cyberviolence subissent aussi des violences en face à face, en milieu scolaire. Elle constitue une violence de distance, mais surtout de proximité. Le ou les agresseurs connaissent la victime et ont des contacts réguliers avec elle la plupart du temps, même si la victime ne sait pas qui est l'auteur.

En outre, la cyberviolence est facilitée par des possibilités de contrôle moindre du comportement des jeunes en ligne par les adultes. L'auteur lui-même ne contrôle plus ce qu'il a diffusé dans le cyberspace, les autres pouvant s'en emparer et le disséminer.

Il existe plusieurs types de violence en ligne. Celle qui nous intéresse aujourd'hui est liée au harcèlement sexiste et à caractère sexuel, à des commentaires dénigrants sur le genre, l'image et l'apparence de la victime, ainsi qu'à des messages à incitation sexuelle. Le cyberespace facilite la prostitution en ligne, notamment chez les très jeunes filles, les plus vulnérables à ce type de message, car très sensibles à leur apparence. Il s'agit également de coercition sexuelle : des menaces pour amener la victime à perpétrer des actes sexuels, des simulacres de viol. Elles sont aussi utilisées pour soutirer de l'argent. Je me souviens du suicide d'un jeune homme qui avait réalisé des actes sexuels en ligne. Son agresseur, une jeune femme, le menaçait d'en divulguer le film à tout son réseau social sur Facebook s'il ne lui versait pas une somme d'argent.

L'usurpation et la falsification d'identité sont bien connues. La diffusion contre le gré de la personne

d'images prises dans le cadre intime est principalement observée dans le cadre de ruptures amoureuses, où la jeune fille fait l'objet, lorsque cette rupture est mal vécue, de harcèlement et de répression de la part du jeune homme éconduit.

Le terme « slut-shaming » recouvre des agressions liées à l'apparence. Cela consiste à faire honte à des jeunes filles. Bien souvent, elles en sont elles-mêmes les auteures. On critique leur comportement sexuel, ou supposé tel, parce que l'on conclut rapidement que leur apparence est le reflet des comportements sexuels stéréotypés. Bien souvent, les jeunes filles auteures le font par jalousie, pour écarter leurs pairs du groupe, et s'assurer un statut social au sein du groupe de garçons, se faisant ainsi l'instrument de la domination masculine.

Notre Observatoire a mené des enquêtes auprès de 3 600 jeunes, interrogés en ligne, de façon anonyme, sur la question de la cyberviolence. Nous avons notamment vérifié si les filles étaient plus victimes que les garçons. Notre étude montre qu'elles risquent 1,3 fois plus d'être victimes en ligne que les garçons. Elles ne subissent pas le même type de violence. Elles sont plus souvent victimes de textos humiliants et insultants, de la réception d'appels téléphoniques désagréables et insultants.

Contrairement à ce qui se passe dans la vie réelle, les garçons sont plus souvent victimes d'ostracisme. En effet, ils pratiquent plus fréquemment les jeux multi-joueurs en ligne. Ils sont significativement plus nombreux à indiquer avoir été victimes d'exclusion de ces jeux. Nous nous sommes intéressés à la raison de cette victimisation. Ces garçons déclarent être victimes de violence en ligne sur des critères à caractère ethnique. En revanche, les filles sont plus nombreuses à rapporter être victimes, suite à une dispute entre amies, par jalousie ou vengeance, bien souvent suite à une rupture amoureuse ou pour exclure l'ancienne copine plus jolie, plus populaire, du groupe de garçons.

Selon une étude menée au Canada par Wanda CASSIDY, un tiers des adolescent-e-s sont victimes en raison de leur poids ou de leur taille. L'apparence est nodale dans ce type de violence. 10 % des adolescent-e-s sont victimes à cause de leur apparence. Les filles le sont davantage que les garçons. Les garçons utilisent cette préoccupation majeure de l'apparence pour accroître leur statut en ligne, à faire du « buzz », récolter des « likes ». Ils savent très bien que critiquer une fille sur son poids, lui dire qu'elle est moche, attire une certaine forme de popularité au sein du groupe.

La violence en ligne, tout comme la violence dans la vie quotidienne, s'inscrit dans un cercle social. Les agresseurs ont besoin d'une audience, grâce à laquelle ils parviennent à assurer leur propre statut au sein du groupe et à être populaires. On se rend compte en interrogeant les jeunes dans les établissements scolaires que les populaires ne sont pas les plus sympathiques.

Cette cyberviolence a des conséquences parfois dramatiques. Les filles sont davantage bouleversées que les

garçons par ces expériences négatives. Elles sont plus vulnérables, qu'il s'agisse de victimisation à caractère sexuel ou de cyberharcèlement. À cet égard, notre enquête attire l'attention sur le fait que 7 % des jeunes en sont victimes au moins une fois par semaine sur une durée d'un mois.

L'exposition du corps sur internet est associée à une faible estime de soi. Celle-ci tient de plus en plus au fil tenu du regard de l'autre, pas toujours bienveillant. Plus on met son image en ligne, plus on se soumet à ce regard des autres, et moins son estime de soi est positive. Le stress, l'anxiété, les problèmes de santé mentale et des états dépressifs sont d'autres conséquences, pouvant conduire au suicide.

On constate par ailleurs échec scolaire, baisse des résultats, absentéisme. Un quart des jeunes victimes de cyberviolence s'absentent, décrochent, parfois de façon extrêmement rapide. Il suffit d'un message ou d'une photographie pour que le jeune refuse de retourner à l'école, ce qui est bien légitime lorsqu'il ne sait pas qui est l'agresseur en entrant dans son collège le matin, et que chaque personne croisée est susceptible d'avoir vu le message ou la photographie ou d'être l'agresseur. La seule solution reste la fuite.

En conclusion, la cyberviolence est influencée par les processus de socialisation, les normes et les comportements socialement acceptés et attendus. Les filles sont particulièrement à risque par rapport aux garçons. Et les stratégies pour stimuler des bonnes relations sociales, aussi bien en ligne que hors ligne, doivent concerner les garçons et les filles, et contribuer à casser les stéréotypes de genre.

Il convient d'encourager chez les garçons une attitude positive en ligne, promouvant la tolérance à l'indifférence, aux autres, incitant à briser la loi du silence. Les témoins voudraient intervenir, mais ils n'osent pas, ne savent comment s'y prendre. Il faut travailler au sein des établissements scolaires sur la manière d'intervenir pour les témoins de violence, tant en face à face qu'en ligne. À ce sujet, mes recherches montrent que la cyberviolence affecte particulièrement les établissements scolaires. Les jeunes victimes à répétition en ligne en ont une perception nettement plus négative, un sentiment d'insécurité plus important ainsi que du climat scolaire dans son ensemble.

Les filles doivent apprendre à se protéger, à ne pas fonctionner sur la riposte et à ne pas contribuer à alimenter les stéréotypes de genre. Il est absolument indispensable d'essayer de renforcer leur estime de soi et leur représentation du corps idéal, ce qui est peu aisé, car il s'agit d'un phénomène de société dominant.

Enfin, la cyberviolence reste un défi en termes d'information, de détection, de prise en compte chez les parents comme chez les enseignants. Seul-e-s 7 % des jeunes déclarent vouloir évoquer le fait d'être victime de cyberviolence avec un adulte de l'établissement scolaire.

D'autre part, il est indispensable de briser la loi du silence. Les victimes ressentent de la honte et ne veulent pas parler de ce qu'elles vivent pour ne pas renforcer la violence et le manque d'estime de soi dont elles souffrent. 45,6 % des filles victimes ne parlent pas de ce qu'elles subissent. Elles sont plus nombreuses à le faire que les garçons, qui n'en parlent pas, notamment pour des raisons de stéréotype de genre. Un garçon doit apprendre à se défendre tout seul. En parler constitue un signe de faiblesse de plus.

Clémence PAJOT

Je vous remercie pour votre intervention qui nous éclaire véritablement sur ces phénomènes de cyberviolence au prisme du genre, et dégage déjà quelques pistes pour travailler sur les stéréotypes et lutter contre le sexisme pour prévenir et agir en cas de cyberviolence.

Je voudrais à présent donner la parole à Jessica RINGROSE et Emma RENOLD qui interviendront à deux voix pour aborder le cyberharcèlement avec une perspective féministe.



Dépasser le « slut shaming » : étude du cyberharcèlement sexuel dans une perspective féministe

Jessica RINGROSE

Sociologue, Institute of Education, University of London et

Emma RENOLD

Sociologue, Cardiff University

Nous sommes heureuses d'avoir été invitées à vous faire part des résultats de notre recherche sur la dynamique dans les expériences garçons-filles sur le harcèlement en ligne. Nous menons, depuis dix ans, des études concernant les expériences de violence sexo-spécifique et sexuelle, des enfants et des jeunes, dans les écoles et en ligne. Nos travaux individuels et conjoints ont couvert un large éventail de projets, allant des rapports de genre, y compris l'intimidation et la violence de très jeunes enfants de 3 à 11 ans, aux comportements sexuels en ligne et à l'école pour les adolescent-e-s, de 13 à 18 ans. Nos toutes dernières recherches avaient pour but d'explorer le harcèlement sexuel en ligne.

Nous avons également milité à l'école pour aborder et combattre le sexisme et la violence sexuelle dans la vie quotidienne par le biais de notre initiative « Le féminisme dans les écoles », mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Emma RENOLD

Nous puiserons aujourd'hui dans les conclusions de la

recherche menée en 2012 par Jessica, une étude sur les jeunes et le sexting. Nous nous appuyons également sur les recherches concernant les relations de genre et comportements sexuels des pré-adolescent-e-s, y compris en ligne. La singularité de notre approche et de nos projets tient au fait que nous situons le vécu des jeunes par rapport à la culture numérique dans leur vie quotidienne, non seulement à l'école, mais au sein de leur communauté. Ceci nous permet de mieux comprendre l'impact profond de la culture, de la classe sociale, de la sexualité, et surtout du genre par rapport aux pratiques et à l'expérience du cyberharcèlement sexuel.

L'impact de nos travaux a été significatif en termes de couverture médiatique, de politique et de pratique nationale. Ils ont été entendus par les gouvernements anglais et gallois : le projet de Jessica au Parlement à Londres, et mes recherches à l'Assemblée galloise. Ils ont éclairé et continuent d'éclairer de futures évolutions politiques relatives à l'éducation personnelle et sociale, les conseils visant à combattre le cyberharcèlement, l'éducation sexuelle et relationnelle, ainsi que la cybersécurité.

Nous visons un double objectif aujourd'hui. Nous conforterons d'abord l'idée que, pour véritablement comprendre les comportements sexuels en ligne des jeunes, il y a lieu de les mettre en perspective et de les contextualiser par rapport à la culture sexuelle plus large, omniprésente à deux poids, deux mesures, et sexiste, telle qu'elle se manifeste au quotidien. Pour appréhender les conflits cybersexuels, également appelés cyberharcèlement sexuel, il faut comprendre la manière dont le sexisme quotidien affecte et forme l'ensemble des relations tant en ligne que hors ligne.

Deuxièmement, nous soutiendrons que toute intervention pédagogique visant à combattre le cyberharcèlement doit s'ancrer dans un cadre d'égalité des sexes qui s'oppose aux discriminations et aux stéréotypes genrés par le biais d'une approche engageant l'école tout entière, avec l'implication directe des enfants et des jeunes dans l'élaboration du contenu des programmes scolaires.

Jessica RINGROSE

Selon de nouvelles études, les enfants et les jeunes vivent et grandissent dans un monde où le sexisme et de nombreuses formes de violences sexuelles sont répandus et normalisés. Une conclusion clé de nos deux projets indique que certains parlent du corps des filles et des jeunes filles comme d'une propriété des garçons et des jeunes gens...

J'ai étudié leurs pratiques sexuelles en ligne et l'utilisation de leur téléphone mobile et des textos dans leur culture, ainsi que ce qu'on appelle le sexting. Ces derniers font référence à des contenus sexuellement explicites transmis par textos, les téléphones mobiles, les activités visuelles ou du web 2.0, de même que les sites de réseautage social. Il s'agit de messages ou d'images sexuels ou à connotation sexuelle. Les définitions en sont plutôt vagues. Aussi voulions-nous comprendre en quoi consistaient ces pratiques. La plupart des jeunes n'utilisent pas le mot sexting. Ils parlent plutôt d'envoi d'images numérisées d'une personne nue ou décolle-

tée. Notre recherche s'est concentrée sur la façon dont les textes et images sexuellement explicites sont réalisés, diffusés et utilisés dans le cadre d'activités de réseautage entre pairs. Nous avons aussi étudié comment ces pratiques sont formées par la vie et l'expérience hors ligne des jeunes personnes.

Notre premier exemple concerne un échange d'images. Les filles et les garçons parlent de garçons populaires détenant sur leur téléphone mobile jusqu'à 30 images de filles adolescentes, surtout de leurs seins. Notre analyse indique que de telles images sont perçues comme une sorte de monnaie de popularité entre garçons. Les photos deviennent des preuves de ce qu'ils peuvent obtenir des filles. Ils les comparent pour juger qui peut avoir le plus de filles.

Les garçons parlent ainsi de compétition. En approfondissant la question avec eux, nous avons observé qu'ils collectionnaient des images pour prouver leur masculinité ou qu'ils sont actifs de façon hétérosexuelle. Comme dit Kamal, il se sert des images pour prouver qu'il n'est pas puceau. Les images sexuellement explicites ne sont pas simplement échangées et diffusées. Elles portent une légende, un tag.

Un autre jeu populaire chez les garçons consiste à encourager les filles à écrire le nom de l'un d'eux sur une partie de leur corps, par exemple, leur décolleté, et lui envoyer l'image. Cette pratique démontre clairement que l'image avait été réalisée pour lui, indiquant que les seins lui appartenaient.

Il faut souligner que, même si les filles font leur propre selfie, consentent ou refusent de le faire, ou que d'autres taguent leur photo sans leur consentement, le problème est qu'elles risquent de se faire traiter de « putes », « salopes », « traînées », qu'elles envoient ou non les images, et même si elles sont diffusées sans leur consentement. Tarek, 15 ans, affirme que les filles se prennent les seins en photo, car elles manquent de respect de soi. Elles savent, bien sûr, que le garçon les montrera à ses copains. C'est pour cette raison que les garçons les traitent de putes.

Il s'agit encore une fois de stigmatisation de la victime, et pas uniquement de la part des garçons. Les filles elles-mêmes se collent des étiquettes dégradantes. Irina est certaine que la plupart des filles savent très bien les conséquences de l'envoi d'une image de ce genre, et estime que si elles ne veulent pas être traitées de la sorte, elles ne doivent pas en envoyer.

Pour revenir à la façon dont ces images sont utilisées comme preuve de la masculinité et de l'hétérosexualité active des garçons, ceux-ci craignent d'être étiquetés comme gays s'ils ne participent pas à ces pratiques. Ils tentent par ailleurs de défier d'autres garçons qui demandent ou diffusent des photos sexuellement explicites. Ils postent des images de leur propre torse, et sont largement récompensés lorsque leur gabarit correspond aux normes d'une masculinité musclée.

Le pouvoir de stigmatiser les images numériques des filles n'a de sens que parce qu'il repose sur la supposition transculturelle et historique largement répandue

que le corps des filles est destiné à la consommation privée des hommes et des garçons. Nous explorerons davantage cette notion en étudiant les fréquentations entre les jeunes.

Les garçons expriment un puissant sentiment de droit sur le corps des filles. Kylie, 15 ans, nous dit que son petit ami se croyait propriétaire de son corps, et lui dictait la façon de s'habiller. Il a exigé qu'elle mette un collant avec sa jupe, au motif que ses copains pourraient la juger. Elle a refusé de le faire, objectant qu'il faisait chaud et qu'elle avait mis un short. Cela a irrité son petit ami, qui d'une part, ne voulait pas la contrarier, mais d'autre part, ne voulait pas non plus ni entendre ses copains dire des grossièretés sur elle, ni les vexer. En colère, il lui a rétorqué qu'ils n'auraient rien à dire si elle ne se comportait pas ainsi.

Kylie est contrariée par cette réaction. Elle essaie néanmoins de comprendre le point de vue de son petit copain et son désir de la protéger. Elle explique que c'est tout à fait compréhensible, car dans une relation sérieuse, sa réputation sexuelle est étroitement contrôlée par son petit copain et ses amis. Nous verrons par la suite que les images sont bien ancrées même avant que les filles n'atteignent l'adolescence.

Emma RENOLD

Les relations entre petits copains et petites copines varient selon les écoles et les tranches d'âge. Les garçons et les filles peuvent parler en détail sur la prévalence des relations des petits amis et des petites amies, surtout dans la dernière année du primaire, chez des enfants de 10-11 ans. Le fait d'être le ou la petite amie de quelqu'un n'implique souvent à cet âge que peu de contact physique (se tenir la main, éventuellement des bisous). Les enfants évoquent tout de même la pression qu'ils ressentent de devoir sortir avec quelqu'un. À nouveau, les couples subissent le regard constant de leurs pairs.

Il n'est pas non plus rare que les garçons donnent des notes et classent les traits hétérosexuels de filles, en parcourant les images affichées dans leur profil Facebook. Ils parlent également d'applications de notation, qu'ils utilisent et partagent sur leurs réseaux sociaux. Pour certains garçons, le seul fait d'avoir une petite amie suffit pour assurer leur masculinité auprès des autres.

En revanche, beaucoup de filles vivent leur statut de petite amie comme les réduisant à des objets et s'indignent du fait que les garçons passent de l'une à l'autre. Les garçons se les disputent pour en faire LEUR petite amie ou petite amie potentielle. Les garçons peuvent se faire taquiner, lorsqu'ils ont beaucoup de petites amies, mais ils ne sont pas confrontés au système séculaire de deux poids, deux mesures qui conduit à épier les filles avec beaucoup de petits amis.

De nombreuses filles, à la différence des garçons, ont beaucoup de mal à résister à devenir la petite amie de quelqu'un, ou son sujet. Celles qui parviennent à rejeter ce monde « petites amies – petits amis », sont souvent la cible d'intimidation verbale, sexuelle et genrée. On les insulte et on les accuse d'être lesbiennes ou même frigides.

Ceci nous amène à parler davantage du rôle de la technologie dans le harcèlement sexuel des filles, et de la manière dont la violence sexuelle devient normalisée au sein des relations sérieuses. Nous avons observé que pour les garçons, être un petit ami signifie démontrer une masculinité dominante. Il existe un lien entre les garçons rencontrant des problèmes avec leur masculinité et le harcèlement sexuel. Ce harcèlement sexuel consiste à demander sans arrêt, aux filles, de sortir avec eux, à leur envoyer des textos insultants ou des menaces, à celles qui refusent, ou qui ont décidé de les quitter.

Jessica RINGROSE

Les recherches portant sur les adolescents ont montré que les filles sont confrontées à un système de standard de deux poids deux mesures, sur le plan sexuel, dans les messages en ligne ou les textos. Cela comprend les pressions exercées par le biais des technologies internet ou mobile, pour que les filles fassent des actes sexuels avec les garçons, ou pour eux. Les filles parlent notamment de la façon dont elles peuvent réagir quand elles sont sollicitées par texto ou sur Facebook pour les services sexuels. La preuve peut en être sauvegardée et diffusée.

Claire décrit l'expérience quotidienne de recevoir des messages de garçons : « S'ils veulent une fellation, ils vont demander tous les jours jusqu'à ce que tu dises oui, en personne ou par texto ». Et elle a 13 ans. Les messages de ce genre peuvent être effacés ou bloqués. Cependant, nombre de filles s'inquiètent du fait que les garçons savent où elles habitent. Il n'est pas aussi simple d'effacer des contacts liés à l'école, car les garçons y sont présents. Ils peuvent les harceler sexuellement en personne. Le harcèlement sexuel et genré se passe au quotidien. Les filles racontent, par exemple, qu'elles sont encerclées par un groupe de garçons qui les bousculent, leur sautent dessus, ou leur poussent la tête vers leur sexe.

Emma RENOLD

Les pratiques de harcèlement sexuel via les médias numériques au centre de la construction de la culture de pairs basée sur la hiérarchie de genre, ne se limitent pas aux adolescent-e-s. Maria, 10 ans, raconte comment elle a reçu d'un camarade de classe gentil et sensible, un message sexuellement dégradant via Facebook. Elle apprend par la suite qu'un autre garçon avait piraté son compte et l'a utilisé pour envoyer un message pornographique. Nick, ce gentil garçon, refusait de faire partie de cette culture petit copain-petite copine, y compris de pratiquer le harcèlement, et il en est devenu victime, se retrouvant finalement embrigadé dans tout ce système.

Il convient de souligner à quel point ce harcèlement sexuel est pris très au sérieux par les filles. Alors qu'elles s'inquiètent du harcèlement sexuel de Nick, elles sont persuadées qu'elles doivent tout simplement supporter le leur, puisqu'elles sont des filles. Ainsi, la normalisation de l'expérience d'abus sexuel, pour avoir refusé d'accéder à des demandes à caractère sexuel ou de sortir avec des garçons, ou pour avoir mis fin à des relations, constitue l'élément le plus pénible en ce qui concerne la résistance et la contestation du cyberharcèlement sexuel.

Jessica RINGROSE

Comment les jeunes personnes ont-elles affronté ces formes de sexisme et de système de deux poids deux mesures sexuel dans leur culture de pairs ? Nous avons constaté une forte tendance à la résignation et au silence, en ce qui concerne le sexisme pratiqué par le biais de moyens technologiques, ainsi que le harcèlement sexuel et la violence. Nombre de filles se sentent incapables d'en parler à leurs professeurs ou leurs parents, de peur de passer pour des rapporteuses dans leur école. Dans l'espace innocent du primaire, évoquer des exemples de langage sexuellement explicite, tels que le message pornographique sur Facebook, est tabou, et ils restent de ce fait, rarement signalés.

Dans les deux projets de recherche et d'autres études que nous avons réalisées, l'élément le plus commun est la résignation. On entend souvent l'idée qu'on ne pourra pas empêcher les garçons d'être des garçons, qu'ils seront toujours sexistes et sexuellement violents. Claire, 13 ans, explique que les garçons ont l'habitude de le faire, c'est ancré dans leur cerveau. Ils continueront à le faire, et ne pourront pas s'arrêter. Les garçons sont un peu fatalistes. Même s'ils voulaient s'élever contre le sexisme, ils en seraient incapables individuellement. Hakim, 15 ans, explique que ceux qui critiquent le fait que les garçons ont une image d'une fille toute nue, sont considérés comme gay. Ils sont relativement clairs en ce qui concerne ces activités, et veulent que ces normes changent. Mais ils ne savent pas comment s'y prendre et comment mettre en pratique ce changement.

Emma RENOLD

Nous souhaiterions à présent partager nos recommandations pour l'avenir. Comment faire face à ces pratiques ? Il est important de noter qu'aujourd'hui, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, toutes les mesures ou politiques doivent être considérées dans le contexte de cette violence.

Jessica RINGROSE

Nous voudrions souligner trois points clés.

/ Tout d'abord, la technologie ne crée pas le sexisme et le harcèlement sexuel quotidien. Elle peut cependant être à l'origine de contacts plus intenses et prolongés entre pairs. Nous l'avons démontré, les plateformes de réseautage social facilitent la réification visuelle des corps par la création, l'échange, la collecte, le classement et l'affichage d'images numériques.

/ Par ailleurs, le harcèlement sexuel par les moyens numériques est ancré dans des rapports de force genrés et sexuels plus larges. Cela forme les attentes relatives au consentement. Il faut contester ces scénarios genrés des visions restreintes de la masculinité et de la féminité, permettant la stigmatisation des filles, envoyant des images sexy ou parlant ouvertement d'activité sexuelle, alors que les garçons gagnent en réputation en se vantant de leur expérience sexuelle. Le harcèlement en ligne peut aussi influencer sur le harcèlement sexuel physique des pairs à l'école.

/ Enfin, il est urgent de disposer de meilleures ressources pédagogiques. Nous manquons de temps pour en débattre, mais je peux vous assurer qu'elles ne sont pas très bonnes. Beaucoup de ressources antisexistes

ont pour effet de renforcer les stéréotypes sexistes et hétéronormatifs, rejetant implicitement sur les filles la responsabilité d'avoir envoyé des photos, et les stigmatisant d'autant plus. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies pratiques et éthiques indiquant clairement comment ces normes genrées influencent la culture des jeunes, et ne blâmant pas les filles et ne diabolisant pas les garçons.

Emma RENOLD

Nous partagerons avec vous des recommandations, ainsi que quelques exemples issus de nos pratiques. La pédagogie visant à prévenir et répondre à la violence fondée sur le genre et le harcèlement remporte davantage de succès lorsqu'elle implique toute l'école. Elle doit être enseignée dans toutes les matières, dans la littérature, l'histoire, etc. Elle doit être basée sur un cadre tenant compte des inégalités de genre et des droits de l'Homme.

Par ailleurs, les enseignant-e-s n'ont pas confiance en ils/elles pour discuter des expériences évoquées. Même s'ils et elles sont formé-e-s et si les ressources sont disponibles, la mise en pratique leur semble difficile, souvent en raison du manque de soutien de la part de leurs supérieurs. Aussi est-il nécessaire de travailler sur la politique, les ressources, la pédagogie. Il convient de les relier aux enfants et aux expériences, afin de les rendre pertinentes, conformément à l'article 12 de la Convention des Nations Unies sur le droit des enfants.

Il est possible d'y parvenir à travers des recherches universitaires comme les nôtres, mettant au premier plan les avis des enfants, ainsi que par les activités organisées par l'école et à l'école, permettant aux jeunes de rassembler les preuves concernant l'influence de la violence genrée et sexuelle sur la culture des pairs, en ligne comme hors ligne. Les programmes connaissant les plus grands succès, sont ceux impliquant directement les enfants et les jeunes dans leur réalisation, et si c'est jugé approprié, dans la prestation de ces pratiques.

Une autre démarche consiste à mettre les enfants et jeunes au cœur du changement social. Cela nous amène au dernier point que nous développerons, et aux exemples puisés dans notre propre programme, intitulé « Le féminisme dans les écoles ».

Jessica RINGROSE

Comme illustré sur cette diapositive, les écoles dans différentes parties du pays organisent leurs propres activités et s'associent à un réseau plus large d'enseignants universitaires, de chercheurs, de professeurs et d'élèves, s'intéressant tous à la question de savoir comment la sensibilisation féministe peut soutenir, informer et aider au changement. Une école de garçons y participe également. La progression étape par étape, avec des cours sur le consentement sexuel, le harcèlement sexuel, la cyberviolence. Il faut sensibiliser le personnel de l'éducation et la communauté scolaire au sens le plus large sur la question du sexisme et du harcèlement sexuel à travers les assemblées scolaires, le bulletin de l'école, les blogs, ainsi que les médias sociaux, tels que Twitter.

Ce réseau n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements, mais il s'avère être l'un des développements les

plus passionnants visant à combattre le sexisme en se basant sur le vécu des jeunes personnes elles-mêmes. Il s'agit d'une pédagogie genrée sur le terrain et orientée vers le changement féministe, comme le dirait un groupe féministe gallois « Fem-Newidd », dont le nom signifie changement féministe. Son symbole affiché à l'écran provient du processus créatif des jeunes. Il travaille à tous les niveaux, et implique des universitaires, les écoles, les enseignants et les jeunes.

Clémence PAJOT

Merci pour vos interventions particulièrement riches. Vous avez décrit précisément les normes pesant sur les comportements sexuels et amoureux des jeunes, très jeunes mêmes, dès l'école primaire. Vous avez montré comment elles s'imposent aussi dans l'usage des outils numériques. Vous nous avez fourni une description précise et illustrée des phénomènes de harcèlement sexuel subis par des jeunes. Elle nous éclaire sur ce que vivent certains d'entre eux. Vous nous avez fait rêver avec ce programme « Féminisme à l'école ». En France, nous peinons à parler du genre à l'école. Voilà peut-être de belles perspectives sur lesquelles nous pourrions réfléchir aujourd'hui.

Henriette ZOUGHEBI

J'ai écouté les deux interventions avec grand intérêt, et je vous en remercie. J'en retiens un premier point : la violence s'apprend. Il faut être très clair par rapport aux jeunes et aux enfants. Ils sont violents, car ils l'ont appris quelque part. Vous avez raison de dire que ce phénomène prend plus d'ampleur sur le cyber espace. Mais la réalité est ancrée dans des rapports sociaux de sexe, sur lesquels il est important d'agir. Il s'agit d'une responsabilité collective. Cela explique l'importance des lois. Nous devrions également attendre des avancées s'agissant de la pornographie sur internet, objet de l'engagement de Fleur PELLERIN, alors ministre de l'Économie numérique. Je pense qu'il importe d'insister sur ces sujets.

Un deuxième point m'a beaucoup touché dans votre intervention qui relate beaucoup ce que disent les jeunes eux-mêmes. Il s'agit de la question de la victime. Là aussi, par rapport aux enfants, comme en général dans la société, il est important de déterminer qui est la victime et qui est l'agresseur. Cette notion est essentielle, s'agissant des filles victimes lorsqu'elles se trouvent nues et que leur image circule. Nous devons reconstruire pour elles leur estime de soi et avancer avec elles, pour éviter un trop grand traumatisme. Sans doute par manque de temps, nous n'avons pas eu le temps de débattre des conséquences sur l'image d'elles-mêmes pour toutes ces filles, qui suscitent une grande préoccupation.

S'agissant de la méthode, il importe que les jeunes soient acteurs et actrices du changement, notamment social. Aussi, nous avons mis en place des lieux de parole dans des lycées d'Ile-de-France. Nous nous appuyons sur la parole des jeunes pour construire avec eux et avec elles le changement social.

Ce que vous nous avez exposé n'est pas du rêve. Il faut insister à nouveau auprès de l'Éducation nationale pour former des enseignant-e-s, qui ne le sont pas en France. Face à des expressions de violence à l'égard des filles ou au sexisme, aussi bien en ligne que hors ligne, ils

ou elles sont parfois sidéré-e-s. Et quand on est sidéré, on ne sait pas que dire, ni que faire. On se détourne au lieu d'entrer en dialogue avec les jeunes. Des personnels pourraient être immédiatement disponibles : enseignant-e-s, assistantes sociales et infirmières de nos lycées. Ils devraient être formé-e-s en urgence. Ils sont sensibles au sujet et pourraient devenir référent-e-s à l'intérieur de nos établissements.

Le dernier point auquel je porte un fort intérêt concerne la question de réseau féministe d'éducateurs et d'éducatrices à l'intérieur des établissements scolaires. Nous aurions besoin de quelques éclairages et il est nécessaire d'y travailler avec le Centre Hubertine Auclert. Il conviendrait d'explorer collectivement cette piste au niveau de la Région Ile-de-France.

Ces premières interventions me confortent dans les actions que nous avons commencé à mettre en place, de même que dans la nécessité et la possibilité d'aller plus loin et faire mieux encore, non seulement pour la Région, mais également au niveau du pays. En effet, un certain nombre de questions touchent à une vision d'ensemble.

Je vous adresse mes remerciements pour le temps passé ensemble.

Clémence PAJOT

Je voudrais saluer la présence dans l'assemblée de Riva GHERCHANOC, élue en charge des droits des femmes à Montreuil, et de Clément ORTÉGA, conseiller régional. Je vous propose à présent de débattre avec nos intervenantes.

/ Échanges avec la salle

Claire CABOCHE

Professeure documentaliste, Chanteloup-les-Vignes

Il est vrai que les professeur-e-s sont confronté-e-s quotidiennement à ces cas. Le problème est que beaucoup d'entre eux ne sont ni formé-e-s, ni informé-e-s des différentes procédures à mettre en place, lorsqu'on est témoin de ce genre de situation.

Je pense que lorsqu'elles existent dans les établissements scolaires, les infirmières et les assistantes sociales sont des relais très importants, de même que les professeur-e-s documentalistes, en charge de l'apprentissage de la recherche sur internet. Nous sommes ainsi en première ligne dans ces situations. Il m'est arrivé relativement souvent, malheureusement, d'y être confrontée. Étant formée, je suis en capacité de répondre. En général, j'organise des petits débats internes dans le CDI entre les filles et les garçons, pour essayer de trouver des solutions.

Malgré ce qu'on pourrait penser, les garçons sont aussi demandeurs, car ils ne sont pas forcément violents à l'origine. Ils n'ont pas nécessairement conscience du mal qu'ils font, et il est indispensable de le leur rappeler. Il

importe à cet égard de faire connaître les expériences menées dans d'autres États. Lorsque l'Éducation nationale sera à un meilleur niveau sur le sujet, je pense qu'on aura gagné une étape importante dans la lutte contre la cyberviolence envers les jeunes filles, de même que les jeunes garçons, qui peuvent aussi en être victimes et être entraînés dans un engrenage qu'ils ne maîtrisent absolument pas.

Catherine BLAYA

Vous avez raison de souligner le rôle important que les professeur-e-s documentalistes peuvent jouer sur la prévention de ce type de violence et de relations en ligne. Cela étant dit, il convient de ne pas cloisonner les tâches. Nous avons tendance à sélectionner nos expert-e-s pour traiter les situations qui posent problèmes. Prévenir la violence et la cyberviolence relève de la responsabilité de tous dans l'Éducation nationale, de toute la communauté éducative, même s'il est important de disposer dans l'établissement scolaire d'adultes référents ressources qui peuvent venir en aide.

Je voudrais contester l'affirmation que l'Éducation nationale n'agit pas. De nombreuses actions sont mises en œuvre, notamment des équipes mobiles de sécurité rattachées au Rectorat, avec des référent-e-s violence. Il s'agit d'un dispositif récent, et tout le monde n'est peut-être pas au courant de toutes les mesures. La cyberviolence et les violences sexistes ne font pas nécessairement l'objet de préoccupation de tous, même si des efforts sont faits pour former et informer. Les questions de genre ont récemment défrayé la chronique, avec toutes les déviances dans l'approche du problème que l'on connaît.

Je voudrais également souligner que la formation des enseignant-e-s est essentielle. L'Observatoire travaille beaucoup dans les lycées généraux et professionnels, ainsi que dans les collèges. Le nombre d'adultes ne sachant pas encore utiliser les paramètres de sécurité sur Facebook est consternant. Beaucoup reste à faire.

Une participante

Hormis les éducateurs, il serait utile de s'intéresser aussi au rôle des proches et de la famille. Dans de nombreux cas, ils reprochent aux jeunes filles leur façon de s'habiller, leurs fréquentations. Ils adoptent un comportement quelque peu laxiste avec les jeunes garçons. Un travail sur la famille et les proches, premières sources d'information pour les jeunes en matière d'égalité, serait également nécessaire. Ils peuvent aussi transmettre l'idée que le silence ne vaut pas consentement.

La nécessité d'écouter aussi bien la jeune fille que le jeune garçon, quand ils disent « non » a été évoqué. Il faut par ailleurs leur transmettre le message que ne rien dire n'implique pas un consentement. Si ce travail sur les familles et sur le sexisme dans la société n'est pas mené, aucune formation ne changera le problème de fond.

Je voudrais demander aux chercheuses britanniques si dans le cadre de leur recherche, les jeunes ont mentionné l'influence de leur famille dans ces rapports de domination et s'ils considèrent les proches comme des sources d'information fiable.

Assistante sociale scolaire, Académie de Versailles, Hauts-de-Seine

Je voudrais réagir à l'intervention précédente. Je suis assistante sociale dans l'Académie de Versailles dans les Hauts-de-Seine. Avec plusieurs formatrices académiques, nous concevons actuellement une nouvelle formation dans le cadre plus large de l'éducation à la sexualité, l'Académie ayant étendu la formation à destination des enseignant-e-s et du personnel médico-social à tout le champ de l'égalité entre les filles et les garçons. Nous élaborons un module à destination du personnel de l'Éducation nationale du premier et second degré, avec une pensée pour les parents.

Une journée est dédiée à la thématique d'aujourd'hui, aux moyens nouveaux de communication entre les jeunes, aux stéréotypes et aux sujets compris auparavant dans les contenus de l'éducation à la sexualité. Il existe ainsi une vaste offre de formation sur ces thématiques très présentes au quotidien, à destination de tous les personnels de l'Éducation nationale, y compris du premier degré.

Emma RENOLD

S'agissant des commentaires sur la formation au Royaume Uni, il faut souligner qu'il n'existe pas de formation obligatoire. Cela dépend de professeurs passionné-e-s, capables de l'organiser. Le problème tient au fait qu'il existe de nombreuses pratiques mais sans liens entre elles. Il faut en conséquence travailler au niveau national pour rendre la formation obligatoire.

En ce qui concerne les familles, j'aurais aimé organiser une manifestation, une journée dédiée aux familles et au soutien qu'elles peuvent fournir aux victimes. Les parents peinent parfois avec leurs enfants, car ceux-ci ne leur parlent pas. Mais il est possible de travailler sur le problème, s'il fait l'objet de discussion avec les parents.

Certaines communautés travaillent, d'autres ne le font pas. Nous nous efforçons de développer des ressources à l'attention des parents. À mon avis, la question principale consiste à organiser des liens par rapport aux pressions. Certains garçons de l'âge de 3, 4, 5, 6 ans, racontent que leur père flirte avec des filles ou fait des commentaires un peu sexistes. De ce fait, nous avons quelques difficultés à parler avec les parents de garçons, car ils socialisent eux-mêmes ce genre de propos.

Les parents, notamment les pères, posent parfois des questions sur les actions que nous organisons dans les écoles. Nous encourageons cela, car il ne faut pas déconnecter. Les parents devraient être mieux équipés pour parler de questions de sexualité avec les enfants, et devraient le faire davantage, mais c'est un sujet délicat. Il convient de trouver des moyens d'assurer un meilleur dialogue entre eux, pour que les enfants puissent chercher du soutien auprès de leurs parents. Il ne faut pas que l'école soit déconnectée de la communauté et des réseaux au sens plus large.

Catherine BLAYA

Les familles en France sont extrêmement « contrôlantes ». Elles appliquent une médiation restrictive de ce qui se passe en ligne. Elles contrôlent le temps, le type de site visité, avec une forte préoccupation pour des activités

sur internet, qui se feraient au détriment des devoirs, par exemple. Or, la recherche et l'expérience indiquent que le contrôle technique ne sert pas à grand-chose.

Le dialogue peut générer l'impact le plus important sur les comportements. Cependant, ces familles véhiculent bien souvent les stéréotypes de genre, pas forcément consciemment. Elles centrent leur action et les filles sont les plus informées sur les violences à caractère sexuel, sexiste, etc. Or, si le souhait est d'amener les garçons à éviter ce genre de comportement, il faut aussi les informer au même niveau.

L'expérience montre par ailleurs que les garçons ne sont pas à l'abri d'être aussi les victimes de violence à caractère sexuel, de violence genrée en ligne. Il ne faut pas négliger la victime parce qu'elle est plus rare. Il est important de le souligner et, dans un souci de prévention, de les informer quant à leur comportement à l'égard des filles éventuellement, et pour les protéger eux-mêmes.

Comme vous l'affirmiez, il s'agit d'un problème de société. À cet égard, un travail au niveau des agent-e-s recevant les victimes dans les commissariats et dans les gendarmeries me semble essentiel. J'ai eu récemment à traiter le cas d'une jeune fille cyberharcélée depuis 2 ans. La maman a dû retourner trois fois au commissariat pour pouvoir déposer plainte. Elle s'est vue conseiller de déposer une main courante, de revenir. Il lui a été répondu que de toute façon la plainte ne serait pas traitée, compte tenu des réductions de budget, que le Parquet ne traiterait pas son dossier avant un an, etc.

On oppose aux victimes la priorité donnée aux affaires de viols, de femmes battues, par rapport à leurs « histoires sur internet ». La jeune fille en question recevait des messages plusieurs fois par jour. Elle était dénigrée régulièrement sur Facebook au sein de la communauté scolaire. Le jeune homme, à présent identifié, qui changeait de profil Facebook chaque fois qu'il avait lancé le message, était alors impossible à retrouver. Il avait même réussi à entrer dans le système des vœux post-bac pour changer les vœux d'orientation de la jeune fille. La maman était régulièrement renvoyée à sa propre responsabilité par les services censés leur apporter protection.

J'insiste sur le fait que l'information concerne non seulement les familles et les établissements scolaires, mais également les personnels chargés de recevoir les plaintes et d'accueillir les victimes dans les commissariats et les gendarmeries.

Christian BUDEX

Conseiller au Centre académique d'aide aux écoles et aux établissements

Le Centre est en charge notamment d'une campagne de sensibilisation sur le traitement du harcèlement. Je voudrais demander à Mesdames RINGROSE et RENOLD si elles avaient pu, au cours de leurs études, évaluer des méthodes, non pas de prévention, mais de prise en charge des victimes de harcèlement dans les établissements scolaires eux-mêmes ? Je pense notamment à une interrogation sur l'utilisation d'ensembles de méthodes, tels que la méthode PIKAS. Les familles se montrent souvent extrêmement pressantes. Madame BLAYA évoquait une prise en charge judiciaire ou poli-

cière. S'agissant de la prise en charge dans l'école, que faut-il faire immédiatement lorsqu'on est informé de ces faits ?

Emma RENOLD

Nos recherches portent sur l'observation de la vie quotidienne et ne se concentrent pas sur les victimes. Notre évaluation a trait aux complexités des situations dans la société. Si une histoire émerge, nous explorerons le cas concerné. En cas d'événement grave, nous analysons le traitement qu'en font les professeurs, la communauté, la police etc. Nous essayons de construire une vision globale. Il s'agit d'une évaluation en masse, pour ainsi dire. Des études sur les cas particuliers existent. Pour notre part, nous captons un plus grand éventail de ce qui se déroule dans la société.

Jessica RINGROSE

Si un élément nous paraît extrême, il est parfois important de constater qu'il s'agit en réalité d'une norme de nos jours. Ainsi, si un adolescent met son pénis sur une image de Blackberry, avec un message demandant à une fille de lui faire une fellation, nous ne le considérons pas sous l'angle d'une intervention des autorités de protection de l'enfant. Nous essayons de déterminer s'il s'agit de comportement normatif.

Les cas que nous avons observés n'ont pas été particulièrement bien traités au niveau de l'école. Parfois, quand la police intervient, le ton monte, ce qui n'est pas toujours judicieux. Vous avez soulevé un point très utile, quant au traitement de ces cas sur l'ensemble des institutions. Les conseiller-e-s ne sont pas toujours bien formés, comme c'est le cas à Londres, où je travaille. Les structures spécialisées n'existent pas. Nous sommes loin de pouvoir évaluer correctement la situation, et débutons seulement l'investigation. Il nous faut de meilleurs systèmes pour évaluer leur fonctionnement et leurs résultats.

Emma RENOLD

Je voudrais confirmer ce point et souligner qu'aucun des jeunes gens n'a signalé ces incidents. Nous travaillons sur le terrain avec des jeunes, nous n'examinons pas des cas signalés par les conseiller-e-s ou les professeur-e-s. Il s'agit en fait d'épisodes qui n'ont pas été signalés.

Catherine BLAYA

Je répondrai aussi à votre question. Il existe des méta-analyses et des études très précises évaluant l'impact des interventions dans les établissements scolaires, pour prévenir contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Vous l'avez noté, la méthode PIKAS produit des résultats probants. Il existe d'autres actions, notamment Medianhelden, le « héros des médias », en Allemagne. Il a été évalué et a montré que l'intervention pour la prise en charge des victimes, et surtout la prévention de ce type de phénomène, est efficace et réduit les comportements.

L'une des difficultés les plus importantes consiste à définir des interventions qui, non seulement augmentent le niveau de connaissance, mais agissent aussi sur les comportements. La plupart des méta-analyses montrent que les interventions actuelles réussissent le pari en termes d'information, de connaissance et d'analyse des

processus chez les bénéficiaires des interventions, des dispositifs ou des programmes, mais que les comportements changent très peu.

Comme le soulignaient mes collègues britanniques, il est crucial d'évaluer les actions, pour améliorer les conditions de travail, que ce soit au niveau des élèves, des adultes des établissements, et accroître le bien-être de nos jeunes dans la société dans son ensemble. Or, en travaillant dans les établissements scolaires, on se rend compte du nombre important d'actions entreprises, mais non valorisées. Cela est dû au manque d'évaluation. Il convient de travailler sur un changement de culture, non pour une évaluation de contrôle, mais pour une évaluation permettant de mesurer l'impact des dispositifs mis en place et de les améliorer éventuellement.

Clémence PAJOT

Je vous propose de conclure cette première table ronde. Je remercie chaleureusement Mesdames ZOUGHEBI, BLAYA, RINGROSE et RENOLD pour leurs interventions qui nous éclairent sur ces phénomènes encore bien méconnus. Une des missions de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes consiste à renforcer la connaissance sur les violences que subissent les femmes, en particulier les Franciliennes. Nous en sommes au début de ce travail que nous poursuivrons. Nous continuerons à explorer ces phénomènes pour mieux les appréhender. Nous avons conscience de l'enjeu pour la formation de tous les acteurs et actrices de l'éducation, y compris les parents. Il s'agit de mieux connaître les risques et le meilleur usage des outils numériques. Nous percevons également l'enjeu pour la construction des politiques publiques de bien comprendre ces phénomènes et de dégager des pistes d'action.

Notre deuxième table ronde traitera précisément de ce thème. Je vous remercie Mesdames. J'invite Anaële TOUBIANA, qui travaille à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, ainsi que les intervenant-e-s de la deuxième table ronde à nous rejoindre.



Table ronde 2

Prévenir et agir contre les cyberviolences

Anaële TOUBIANA

Notre deuxième table ronde est dédiée à la prévention et aux outils d'action pour lutter contre les cyberviolences. Nous commencerons par une intervention du Colonel FREYSSINET, qui dirige la division de gendarmerie de lutte contre la cybercriminalité. Il évoquera le cadre législatif français et les actions de l'Etat pour lutter contre les cyberviolences, afin de donner une vision plus concrète des moyens juridiques mobilisables à cette fin.

Nous aborderons ensuite avec Madame Justine ATLAN, Directrice de l'Association e-Enfance, d'autres moyens de prévention et d'action pour lutter contre la cyberviolence, notamment ceux mis en place ou gérés par son association.

Le cadre législatif français et les actions de l'Etat pour contrer les cyberviolences

Éric FREYSSINET

Colonel de gendarmerie dirigeant la division de lutte contre la cybercriminalité

Merci beaucoup de m'avoir invité. Je me réjouis d'échanger avec vous sur cette question très intéressante. Les différentes interventions ont montré que beaucoup reste à faire. Vous constaterez au travers de ma présentation sur le régime juridique que les actions ne sont pas simples à envisager.

Notre équipe est chargée, au niveau national, d'investigations sur internet, d'initiatives pour rechercher les infractions sur les réseaux dans le domaine des atteintes aux mineurs notamment, ainsi que dans tous les domaines d'infraction sur internet. Nous assurons par ailleurs une partie de la formation des enquêteurs spécialisés. Cette semaine, nous recevions un stage d'enquêteurs sous pseudonyme, spécialement formés pour aller au contact des auteurs sur internet avec un pseudonyme représentant un enfant mineur ou un adulte, et identifier les auteurs d'infractions.

Le sujet de la responsabilité, de l'évolution des médias, et du phénomène auquel on est confronté a déjà été un peu abordé lors des précédents échanges. La question se pose de savoir si les réseaux sociaux et internet sont responsables. La réponse classique est : oui et non. Il nous faut, en tout état de cause, constater un impact, en ce qui concerne l'ensemble de la délinquance. Les considérations sur des éléments, tels que l'effet cockpit, correspondent à ce que nous observons. Les personnes commettant des infractions en ligne ne sont pas toujours conscientes des impacts et ne font pas toujours

le lien immédiat entre leur acte et la réalité du côté de la victime. Ne pas avoir en face de soi la victime permet de se protéger un peu. Il n'y a pas le contrecoup d'une violence verbale. On ne voit pas le visage de la personne réagissant à ces incidents.

Il convient également de souligner le phénomène de démultiplication. Il est plus facile aujourd'hui de diffuser des messages à de nombreuses personnes. Une distance entre les générations s'instaure très rapidement. Il existe nombre de nouveaux usages, outils, et plateformes d'échanges. Les jeunes s'inventent leurs propres usages autour de ces réseaux sociaux qui se passent d'âge en âge, au fur et à mesure de leur apparition. Par exemple, je découvrais le réseau social Ask.fm au moment où la question m'était posée à propos de sa mention éventuelle dans nos enquêtes judiciaires. La prise en compte des nouveaux outils est très rapide, aussi bien du côté des usagers classiques que de ceux qui cherchent à en abuser, ou qui en abuseront de fait. Il faut prendre cette donnée en considération.

Il faut aussi se poser la question de savoir si tous ces sujets sont couverts par la législation et réglementation. Les textes juridiques couvrent effectivement l'ensemble des situations. Je signale à ce propos que les adultes sont aussi victimes de violence en ligne, de cybersexisme, de cyberharcèlement, etc. La législation s'applique aussi à ces cas. Elle est multiple et essaie de traiter les différentes situations.

Nous constaterons, au travers des définitions proposées par le Centre Hubertine Auclert, un croisement entre les différents éléments. Il ne s'agit pas toujours d'une seule action, mais d'un cumul d'infractions multiples, qui peuvent être interprétées différemment. Certains jugeront un cas comme une simple injure. Dans d'autres cas, cela sera considéré comme une violence, un harcèlement ayant entraîné une dégradation de la santé mentale ou physique, un tout autre type d'infraction.

Des infractions sont notamment prévues par la loi sur la liberté de la presse en matière d'injure, d'appel à la discrimination. Des personnes faisant la promotion de tels actes commettent une infraction en tant que telle, sans commettre les actes eux-mêmes.

Une des difficultés auxquelles nous sommes confronté-e-s en matière d'infraction pénales, tient au fait que les infractions prévues dans la loi sur la liberté de la presse sont majoritairement prescrites au bout de trois mois. Par exemple, des faits pouvant s'étendre sur plusieurs mois ne seront pas toujours couverts par le droit. En matière pénale classique, les délits sont prescrits après trois ans. Il s'agit des infractions de discrimination, de harcèlement, de harcèlement sexuel, de menaces, de chantage, de proposition sexuelle à des mineurs de 15 ans, lorsque l'acte est réalisé par un majeur. Sont également compris le vidéolynchage ou « happy slapping », la pédopornographie, l'atteinte volontaire à la vie privée, comme par exemple la diffusion d'images prises dans le contexte de l'intimité.

Je voudrais signaler à cet égard, que des mineurs diffusant des images à caractère pornographique à d'autres mineurs commettent des infractions relevant de la légis-

lation sur la pédopornographie. Cela ne signifie pas qu'il faut mettre ces enfants en prison. Il existe cependant une règle sociale, fixée par la loi, qui permet éventuellement de traiter ce type de cas sur le plan pénal.

J'ai mis en avant plusieurs fois dans le transparent que la loi du 4 août 2014 sur l'égalité femmes-hommes a modifié un certain nombre de textes :

/ le harcèlement téléphonique a été étendu au harcèlement par tous moyens de communication électronique ;

/ le harcèlement entraînant la dégradation de la santé mentale ou physique est aggravé s'il a été utilisé un moyen de communication au public en ligne ;

/ le « happy slapping » couvre aussi spécifiquement les violences liées au harcèlement sexuel. Le fait de prendre et rediffuser des images d'une personne victime de harcèlement sexuel quand il y a un acte physique relatif à ce harcèlement constitue une infraction en tant que telle, sauf si c'est pour faire preuve de ces faits en justice, dans la presse etc.

Le nombre important d'infractions pose ainsi une partie du problème. Tout le champ est effectivement couvert, mais pas facile à appréhender pour tout le monde. Considérons les définitions publiées actuellement par le Centre Hubertine Auclert des termes de cyberviolence, cybersexisme, cyberharcèlement, le vidéo lynchage, spécifiquement le « revenge porn », le sexting et le « slut shaming ». La cyberviolence est couverte relativement facilement par des infractions d'insultes. L'intimidation n'induit pas nécessairement une infraction spécifique. Cela peut être plus subtil, et correspondre à des éléments constitutifs du harcèlement. L'on retrouve un peu les mêmes éléments derrière le terme de cybersexisme. La diffusion d'images humiliantes pose aussi problème, car pouvant relever de l'insulte ou d'une atteinte à la vie privée.

L'usurpation d'identité permet à ceux qui en sont les auteurs de se faire passer pour la victime, et d'entraîner des réactions d'autres personnes, comme une multiplicité d'appels, de contacts, etc. sur les réseaux sociaux et par téléphone. Un harcèlement en retour est constaté. Il existe depuis près de trois ans une infraction spécifique pour ce cas. L'usurpation d'identité en ligne a été largement débattue dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure de 2011 (LOPPSI 2).

Le cyberharcèlement concerne les actes agressifs répétés, en ligne ou hors ligne. Il est couvert par les textes sur le harcèlement. Le « happy slapping » ou vidéolynchage, est prévu dans les textes spécifiques évoqués plus tôt. Le sujet du « revenge porn » est délicat à traiter, s'agissant notamment de mineurs. Il peut devenir une infraction grave, s'il est mis en avant. La pédopornographie commise en bande organisée est punie jusqu'à dix ans d'emprisonnement, la diffusion des images est par exemple punie jusqu'à sept ans d'emprisonnement. Les peines pour les plus jeunes n'atteignent pas cette durée, mais il s'agit d'infractions graves. De ce fait, nous poserons systématiquement la question d'évoquer ou pas ce type d'infraction lorsque les auteurs sont très jeunes.

Le « sexting » constitue une façon de réaliser le harcèlement sexuel, un de ses éléments matériels. Le slut shaming va des insultes à l'atteinte à la vie privée, ainsi qu'au harcèlement, notamment lorsque ce dernier a des conséquences sur la santé mentale ou physique des victimes. Ainsi, tout est à peu près couvert, mais parfois sembler difficile à définir.

La formation des enquêteurs/trices a été évoquée plus tôt. Lorsqu'un adulte reçoit le témoignage d'une victime, celle-ci ne se confiera pas forcément, parce qu'elle a peut-être honte, ou a l'impression que les adultes ne comprennent pas. Elle a le sentiment d'être à nouveau une victime. Même en présence de tous les faits, il peut être difficile de les traduire en éléments relevant des textes juridiques.

Quelles sont les difficultés rencontrées ? J'ai évoqué un aspect qui est la différence entre les générations. Discuter de ces sujets avec les enfants représente clairement une difficulté pour les adultes. Il faut également noter une faible sensibilisation sur l'impact. Nous avons été éduqué-e-s, nous qui avons 30-40-50ans, à une certaine indépendance des jeunes face à de nombreuses situations, et le sexisme en fait partie. Les stéréotypes dictent au jeune garçon d'être fort, de se débrouiller seul, etc. et à la jeune fille d'apprendre, de grandir. De ce fait, les adultes d'aujourd'hui ne font pas toujours face aux problèmes, et surtout, ils ne les comprennent pas. Par ailleurs, ils ne se sont pas adapté-e-s aux évolutions sociales.

Il est très difficile, face aux différents exemples, de qualifier et quantifier les faits. Si un enquêteur a qualifié les faits d'injures, je ne suis pas certain de comprendre, en analysant le niveau national, qu'il y a eu harcèlement, cette infraction précise n'ayant pas été relevée. En étudiant les chiffres sur les derniers mois, nous avons observé uniquement quelques dizaines de cas, susceptibles d'être qualifiés de harcèlement. Il ne s'agit pas toujours d'enfants, mais souvent d'adultes qui sont victimes. Nous constatons peu de dépôts de plaintes pour ce type de fait, et nous peinons à les faire émerger.

En ce qui concerne la localisation des faits, dès lors qu'ils se déroulent sur internet, les juristes émettent un doute, d'autant plus en cas d'utilisation d'un pseudonyme. Cela se passe-t-il vraiment en France ? Sur le territoire dont je suis responsable ? Un magistrat de Versailles ne reconnaîtra pas nécessairement sa compétence concernant un contenu diffusé sur Twitter et reçu à Versailles, par des personnes qui estiment en être des victimes. Il est peu aisé de prendre en compte la territorialité des infractions.

La coopération avec les plateformes des réseaux sociaux constitue un point essentiel, présentant une véritable difficulté, due notamment aux différences entre les générations, entre les continents. Nous n'avons pas les mêmes appréciations de ce qui est légal ou pas, et de la nécessité d'instaurer une coopération judiciaire ou pas. Elle est bien sûr acquise en cas de violences avérées contre les personnes, de menaces de violence physique, ou de tentative de suicide.

Pour tous les autres faits, beaucoup plus insidieux, tels

que les messages de discrimination, le harcèlement simple etc., il s'avère très difficile d'obtenir la coopération des plateformes des réseaux sociaux, essentiellement situés aux États-Unis. L'action dans l'urgence, notamment lorsqu'une personne est en danger, peut se révéler parfois problématique. Il existe dans mon équipe un guichet unique, chargé de faciliter ces relations pour l'ensemble des enquêteurs de la gendarmerie avec les opérateurs et les acteurs de l'internet tous les jours, y compris les week-ends.

Les enquêtes sous pseudonyme nous permettraient d'identifier et résoudre plus facilement ce type de cas. Elles sont aujourd'hui impossibles pour la plupart des faits mentionnés, notamment pour identifier les auteurs de harcèlement sur internet, d'expression de message de haine ou de discrimination. Elles sont menées en cas d'atteintes les plus graves contre les mineurs. Cela nous pose des difficultés, du fait que nous ne bénéficions pas de la coopération des plateformes des réseaux sociaux.

En ce qui concerne l'action des gendarmes sur le terrain, je reconnais qu'il peut exister des problématiques d'accueil. Mais cet aspect s'améliore depuis plusieurs années. Nous disposons de 42 brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) sur le territoire national, que j'ai contactées en préparant cette intervention. La BPDJ de Loire-Atlantique m'a ainsi transmis un certain nombre de présentations réalisées avec des cas très précis sur la discrimination et le harcèlement à l'école. Les enquêteurs mènent parfois des actions avec des associations. Les documents, les vidéos et autres matériels, réalisés par la région Ile-de-France et d'autres acteurs sont utiles à tous les formateurs, qui s'en servent.

Enfin, je pense que dans les discussions qui suivront, nous nous demanderons essentiellement comment réagir et agir. Le message principal consiste à souligner que la loi pénale constitue la menace ultime. Le dépôt de plainte ne s'avère pas toujours la bonne solution, pas nécessairement la première à envisager. Il importe d'ouvrir les possibilités de parler, et d'en parler. Les adultes doivent être à l'écoute.

Nous avons évoqué les numéros d'écoute. Différentes initiatives existent, notamment des associations de victimes. Des acteurs en proximité, les parents, et les acteurs à l'extérieur peuvent aussi aider. Lorsqu'on est témoin de faits illégaux sur internet, on peut les signaler sur la plateforme internet www.internet-signalement.gouv.fr, sur pointdecontact.net, auprès des hébergeurs des plateformes. Il faut signaler, non rediffuser les messages, pour qu'ils soient supprimés le plus rapidement possible.

Je rappelle à cet égard que les fonctionnaires sont tenu-e-s de dénoncer les délits et les crimes qui leur sont rapportés. Tous les agents publics ont sur les épaules cette responsabilité, qui n'est pas toujours simple à envisager. En cas de violences physiques, vous êtes face à un délit que vous devez dénoncer. Lorsqu'une personne est en danger, il n'y a pas d'autre réponse que d'appeler les secours au 17, notamment si elle menace de se suicider. Il faut absolument réagir de cette façon, ne pas reporter la question. Il convient aussi d'envisager le dépôt de plainte, pour lequel la difficulté consiste d'une

part, à faire le premier pas, et d'autre part, qu'il soit bien accueilli.

Anaële TOUBIANA

Avant de céder la parole à Justine ATLAN, je voudrais vous informer que vous retrouverez sur le site du Centre Hubertine Auclert tous les termes cités par le Colonel FREYSSINET, avec les définitions et un petit point sur le cadre législatif.



Moyens d'agir contre les cyberviolences : numéro d'écoute pour les victimes, etc.

Justine ATLAN

Directrice de l'association e-Enfance

Bonjour. L'association e-Enfance, reconnue d'utilité publique, fêtera bientôt ses dix ans. Elle s'occupe de la protection de l'enfance sur internet depuis sa création. L'internet en 2005 n'était pas celui d'aujourd'hui. Les réseaux sociaux, en particulier Facebook, n'existaient pas.

Initialement, notre mission consistait à protéger les mineurs des contenus indésirables, auxquels ils pouvaient être confrontés, ou des prédateurs sexuels dont s'occupe notamment Monsieur FREYSSINET. La situation a évolué par la suite. Aujourd'hui, il faut considérer que le danger principal que côtoient les mineurs sont leurs pairs, en raison des menaces, chantages qu'ils se font entre eux. Ils créent des nuisances permanentes et totalement insécurisantes pour eux, dans l'environnement qui est le leur quasiment à 100 % : celui du numérique. Non pas que les autres dangers n'existent pas, mais heureusement, au quotidien, ils n'y sont pas toujours confrontés.

Pour autant, nous avons toujours soutenu la promotion des bons usages en ligne, et avons accompagné le développement d'internet. Cela nous a permis de créer des liens relativement étroits avec les industriels et les sociétés d'internet, car on ne peut pas faire grand-chose sans elles, comme l'a souligné Monsieur FREYSSINET.

Notre public est constitué des trois composantes évo-

quées plus tôt. Nous ne pouvons intervenir sur ce sujet en ciblant uniquement les jeunes, les communautés éducatives, ou les parents. Il convient d'atteindre les trois. Nous travaillons dans le cadre de l'Éducation nationale, car nous pouvons y toucher les enfants. Nous coopérons aussi avec les parents, l'usage étant initialement privé, à domicile. Les parents achètent l'outil et en équipent les enfants. Théoriquement, il leur appartient d'intégrer cela dans leur éducation quotidienne. Considérant par ailleurs le sujet d'aujourd'hui, les rapports homme-femme, les modèles et les exemples sont apportés dans la sphère familiale, qui transmet les valeurs en la matière.

Nos partenaires sont très nombreux. Différents ministères nous accompagnent depuis longtemps. La Commission européenne met un œuvre un vaste programme sur la sécurité du mineur en ligne depuis de nombreuses années. Nous travaillons avec les services de police et de gendarmerie, lorsque c'est nécessaire. Nous privilégions cependant une ouverture pédagogique, et nous nous efforçons, autant que faire se peut, de ne pas avoir trop recours à eux. Nous le faisons lorsque nous n'avons vraiment pas le choix. Mais nous leur signalons un certain nombre de faits.

Nous coopérons avec d'autres acteurs, comme la CNIL et les défenseurs des enfants. Nous travaillons avec l'INPES sur d'autres sujets, tels que l'addiction aux écrans ou aux jeux vidéo. Le 119 Allô enfance en danger est un partenaire et en cas d'urgence ou enfance en danger, nous adressons immédiatement à eux, ce que nous aimerions pouvoir faire plus rarement.

Je voudrais présenter les différents domaines que notre association couvre. Le sujet d'aujourd'hui est au cœur de ce qu'on appelle le cyberharcèlement entre les jeunes. D'autres problématiques nous sont posées sur les contenus inappropriés pour les mineurs, sur les prédateurs sexuels, la pornographie, les jeux d'argent, ou d'autres influences plus ou moins néfastes et usages excessifs.

S'agissant du sujet d'aujourd'hui, il faut prendre conscience de l'environnement dans lequel les enfants, les jeunes, les petites filles notamment, grandissent et évoluent, de ce qu'ils côtoient. Ce sujet qu'on appelle l'hypersexualisation des petites filles et des jeunes filles est devenu relativement prégnant depuis quelques années. L'adolescence est censée être un passage entre l'enfance et l'âge adulte. Aujourd'hui, les petites filles sont incitées à avoir très vite des soi-disant attributs féminins. Preuve en sont tous les clips en ligne de chanteuses plus ou moins suggestives.

Internet a totalement ouvert l'accès à la pornographie à tout le monde, y compris aux mineurs, qui à l'âge d'enfants peuvent y accéder par hasard. Il faut relever que la pornographie sur internet est extrêmement violente, « hard », déviante. Les sites ne sont pas particulièrement sécurisés, pour ne pas être accessibles aux mineurs. Bien sûr, comme le remarque Catherine BLAYA, la technique n'est pas la panacée, loin de là. Pour autant, s'agissant de la confrontation des mineurs aux sites pornographiques, le seul outil existant est le logiciel de contrôle parental. Une fois installé, il filtre très bien la pornographie, quasiment à 98 %, et permet d'éviter cet

accès aux enfants mineurs. Tous ces phénomènes génèrent nécessairement des effets sur le comportement des jeunes entre eux.

En dehors des risques que les jeunes rencontrent face à des contenus, il y a lieu de mentionner le comportement en ligne. Ils ne sont pas nécessairement coupables, mais ils sont acteurs. Dans ce monde, pour exister sur internet, il faut donner de soi, montrer le plus de soi, et finalement, on colle au code de la société, de l'image, du paraître avant d'être, de la télé réalité. Ces hypercommunicants feront tout pour disposer de leur propre média, le réseau social, pour qu'il ait le plus d'auditeurs, de popularité, le critère numéro 1 d'existence de l'adolescent aujourd'hui. À cette fin, ils publient un maximum de contenu.

Les images et les caractères sexuels fonctionnent chez les jeunes, comme ailleurs. Il s'agit du sujet numéro un de l'adolescence. Il faut garder à l'esprit il n'y a pas que les réseaux sociaux. Les sms constituent les recours les plus courants. De nouvelles applications ne cessent de se développer chaque jour : Instagram, Viber, Whatsapp, snapchat, Ask.fm, etc. Il faut se rendre à la réalité que les jeunes filles publient beaucoup sur internet. Les garçons sont très voyeurs, commentateurs majoritairement des images que les filles ont publiées d'elles-mêmes. Cela ne signifie pas qu'elles le font spontanément, avec adhésion. Interrogées, elles reconnaissent subir une pression par rapport à un monde de garçons.

Je ne reviendrai pas sur les termes qui ont été largement évoqués. Je mentionnerai seulement les « fakes », qui sont des pages créées sur Facebook, contenant une sorte de catalogue des filles d'un établissement, avec classement de celles plus ou moins faciles, agressives, etc., je vous passe les termes de « pute » et de « salope » qui sont extrêmement banals dans le vocabulaire des ados entre eux.

Ce que j'affirme ne plairait pas à Facebook, avec lequel je travaille, et que je ne dénigrerai pas à 100 %, mais il faut rappeler qu'il s'est créé ainsi, Mark Zuckerberg l'ayant conçu en dressant un classement des filles de son université. Nous en revenons à l'ADN du réseau social.

Je vous montre quelques exemples de récupération de ce que les filles mettent en ligne. Elles envoient des photos parfois à des personnes qu'elles connaissent, leur amoureux ou leur petit ami, parfois à quelqu'un qu'elles ont rencontré en ligne, sur un chat ou un forum. Un jeune homme fera croire à la jeune fille qu'au bout de deux heures, il est tombé amoureux d'elle, qu'il la trouve merveilleuse, formidable et qu'il aimerait qu'elle lui montre ses seins. Avant de quitter la conversation, elle le fera, car elle a beau être sur internet, elle est très fleur bleue. Lorsqu'un garçon lui dit : « Tu es ma chérie, je t'aime... », elle le fera pour ne pas le perdre. Elles oublient qu'elles se trouvent dans un univers où tout se garde, se conserve, se récupère, se diffuse. Elles cessent d'être maîtresses de leur image, donnent lieu à d'autres demandes, et se retrouvent en ligne.

Pour autant, d'autres contenus mis en ligne par les jeunes filles n'ont absolument rien de désobligeant, sont systématiquement détournés par des garçons ou des

filles, et associés à des commentaires dégradants sur le physique, avec des insultes plus ou moins adaptées, des violences sexistes, racistes...

Ainsi, quel que soit le contenu publié, il peut être à tout moment récupéré et transformé par des commentaires. Il n'est pas évident pour les services de police de traiter le contenu de l'image en elle-même, auquel s'ajoute le commentaire, qui peut changer la nature des images. Mes prédécesseurs ont évoqué d'autres menaces, les chantages, le déshabillage à la webcam. Les victimes sont de plus en plus jeunes. Cela a commencé par les adultes, puis est passé chez les adolescents, notamment les garçons, davantage victimes de chantage à la webcam sur des bases d'escroquerie. Il s'agissait notamment des brouteurs en Afrique.

Aujourd'hui, de plus en plus de filles, de jeunes filles, de petites filles, de dix ans, sont amenées à avoir ce type de comportement en ligne pour se dévêtir, encore une fois dans l'idée de plaire à un garçon. Celui-ci demandera de plus en plus, menaçant, en cas de refus, de diffuser des images à la communauté qu'elles connaissent.

Je voudrais aussi évoquer les dernières problématiques sur internet, les défis comme « Neknomination » ou « À l'eau ou un resto », qui causent des morts. Nous abordons un aspect très noir, mais un défi comme « ALS Ice Bucket Challenge » est positif, et constitue un vecteur formidable.

Notre association est présente sur ces problématiques. Il existe des moyens pour sensibiliser et les résoudre. Nous menons des actions de prévention sur le terrain et intervenons tous les jours dans établissements scolaires. Nous opérons le numéro vert national Net écoute avec le soutien de la Commission européenne et du ministère de l'Éducation nationale. L'Europe a créé il y a une dizaine d'années un programme « Safer internet », prévoyant dans chaque pays de l'Union, un numéro vert sur la protection des mineurs en ligne. Il doit être ouvert aux enfants, aux parents et aux professionnels, sur les questions liées à l'usage que les mineurs font d'internet.

En 2011, nous avons signé une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, qui nous a spécifiquement dédié comme numéro à la disposition du monde éducatif, au sens large : professeur-e-s, enseignant-e-s, psychologues, assistant-e-s sociales, CPE ou autres, pour les aider en cas de confrontation à un problème de cyberharcèlement, la principale problématique pour l'Éducation nationale étant celle du cyber et du harcèlement entre élèves.

Ce numéro a été contacté plus de 6 500 fois en 2013. On peut nous contacter par téléphone, par mail, ou par chat, pour les jeunes, puisqu'il n'est pas évident pour eux de téléphoner. Des adultes, des parents et de nombreux professionnels, nous contactent davantage que des jeunes. Nous observons que la communauté éducative a un grand besoin de disposer d'un contact pour l'aider à résoudre les problèmes. Elle est témoin des dégâts et des conséquences, et subit un climat scolaire parfois dégradé pour cette raison. Les parents le sont moins. La majorité des enfants concerné-e-s par les appels qui nous sont signalés, sont des collégien-ne-s,

et principalement des quatrième et troisième.

J'évoque toutes les problématiques que nous traitons, tout en soulignant que les problèmes du cyberharcèlement ou de cyberviolence en constituent l'immense majorité. En rentrant d'autres critères, qui sont ici dispersés, touchant notamment à la violence sexiste, ce serait certainement davantage encore.

Vous trouverez beaucoup de soutien, d'information et de conseils sur Net écoute. Nous entretenons des relations privilégiées avec tous les réseaux sociaux, tels que Facebook, propriétaire d'Instagram et de WhatsApp. Nous avons des rapports avec Twitter, Youtube, appartenant à Google, avec Snapchat, Ask.fm et MovieStarPlanet, lieu sur lequel nous relevons quelques problèmes. Ces relations nous permettent d'intervenir très rapidement lorsque surviennent des problèmes éthiques, ne relevant pas nécessairement de la police ou du domaine pénal. Il s'agit notamment de situations où un-e jeune ou une personne de l'entourage, nous signale un problème de cyberviolence, dont il/elle est victime : usurpation de profil, harcèlement, diffamation, l'injure.

Si le jeune s'adresse à nous, nous agissons comme un tiers de confiance pour ces réseaux sociaux. Nous connaissons leur process. Nous vérifions l'identité, et que nous ne sommes pas nous-mêmes utilisés pour faire du harcèlement, et nous transmettons le dossier au réseau social concerné. Nous passons alors en priorité absolument sur tout. Dans ces cas, quand des fermetures de compte doivent être effectuées, elles le sont dans les deux heures qui suivent.

L'impossibilité d'agir sur ces sujets liés à internet est un fantasme. La réalité montre que les réseaux sociaux se sont tout de même grandement améliorés. Ils traitent vraiment en priorité la problématique du cyberharcèlement et des cyberviolences, notamment entre mineurs. Peu importe que leurs raisons relèvent du marketing et de la communication d'image. En définitive, les effets sont réels, d'autant qu'ils se trouvent moins aux États-Unis, et davantage à Dublin, à Londres, et même en France. Aussi, nous avons des interlocuteurs humains et dédiés à ces problématiques.

Concernant les interventions, nous les réalisons dans toute la France auprès des élèves en classe, à la demande des établissements, pour apporter des informations de prévention à tous les niveaux, avec des contenus adaptés, ainsi que des informations d'urgence. Ainsi, dans un cas grave de harcèlement dans un établissement, il convient de remettre immédiatement au clair des usages, et de rappeler les relations, pour ne pas banaliser ces comportements de sexisme, d'homophobie, de racisme, extrêmement présents au quotidien dans les propos des jeunes entre eux.

Je vous montre à l'écran des exemples des cas auxquels nous les confrontons, entre les images qu'ils publient en ligne et ce qu'ils pensent d'une image d'un garçon ou d'une fille dénudés. Inutile de vous dire que le garçon est un beau gosse et que la fille est une pute. Nous disposons de très peu de temps pour nos interventions, et nous devons procéder très rapidement. Nous avons

beaucoup à leur dire, car ils rencontrent de nombreux problèmes sur internet.

Aujourd'hui, nous sommes aussi censés couvrir les problèmes de radicalisme religieux, et les prévenir sur ce sujet. En effet, en tant qu'association agréée par l'Éducation nationale, nous sommes de plus en plus sollicités pour intervenir sur des sujets apparaissant sur internet. À ce titre, nos champs de compétence doivent être de plus en plus larges.

Vous voyez à l'écran les slides montrant les sujets sur lesquels nous essayons de sensibiliser, mettant en avant que le contexte compte, que des droits existent. J'ai également affiché les sites sur lesquels vous pouvez nous retrouver.

Anaële TOUBIANA

Comme nous l'avons constaté, il existe un cadre législatif et des moyens juridiques d'action. D'autres moyens sont mis en œuvre, présentés par Justine ATLAN. Comme le disaient nos deux intervenantes britanniques, la technologie ne crée pas la cyberviolence, mais le sexisme en dehors des outils numériques. Nous avons évoqué ce matin l'éducation et l'égalité, la lutte contre les stéréotypes à l'école et en dehors. Vous pouvez retrouver de nombreuses associations travaillant sur ces sujets, membres du Centre Hubertine Auclert sur le site internet du Centre.

/ Échanges avec la salle

Gwendoline COIPEAULT, Femmes solidaires

Monsieur FREYSSINET, vous affirmiez que la plainte ne constituait pas nécessairement la solution, position que nous ne suivons pas dans notre association. Nous avons reçu récemment un jeune homme victime de harcèlement. Nous nous trouvons quelque peu démuni-e-s, car notre réflexe était bien de lui faire porter plainte. Dans ces cas-là, quelle est alors la première mesure en urgence, à mettre en place ?

Éric FREYSSINET

L'important est que différentes mesures peuvent être prises, et cela, en fonction de la gravité des faits. S'ils sont graves, il faut déposer plainte, et il faut pouvoir aller déposer plainte. Des difficultés à les recevoir ont été évoquées. Cependant, s'il s'agit de faits d'injures et de comportements dans la cour d'école, il est souvent préférable d'en discuter d'abord avec les enfants, puis avec les adultes, et de trouver une solution, plutôt de s'adresser d'emblée à la police ou à la gendarmerie, même s'il s'agit d'infractions. Cela peut conduire à une surenchère ou rendre la situation plus difficile.

Les adultes présents doivent opérer un choix. En présence de violences ou d'une personne en danger, qui risque en particulier de se suicider ou dont on voit que la santé physique ou mentale est en cause, il faut bien sûr faire déposer plainte contre les personnes qui ont commis l'acte. Cela est nécessaire notamment pour que la personne puisse être reconnue victime, qu'elle sente qu'elle est prise en charge par la société et les gens

autour d'elle, etc. et pour que la personne ou les personnes qui en sont les causes soit éventuellement prise en compte. Il faut apporter ce type de réponse.

En fin du compte, la prison n'est pas toujours la solution. Des peines de prison sont prévues pour nombre de ces infractions, mais il reviendra au juge d'évaluer les faits. Il faut pouvoir déposer plainte, et en cas de difficultés à le faire, n'hésitez pas à vous rapprocher d'autres niveaux d'intervention. J'évoquais pour la gendarmerie des brigades de prévention de la délinquance juvénile en 42 endroits en France, qui peuvent être des interlocuteurs. Des associations peuvent jouer le rôle d'intermédiaire. Le Procureur de la République peut aussi aider. Ainsi, il y a toujours possibilité de déposer plainte. C'est parfois difficile pour les victimes, et pas toujours bien compris, mais il faut que les personnes autour d'elles les aident pour cela.

Louis-Georges AMAR

Animateur multimédia, Bureau Information Jeunesse de Bois-Colombes

Mme ATLAN, avez-vous des contacts privilégiés avec la plateforme Twitter pour intervenir auprès d'eux, et le cas échéant, auriez-vous des possibilités de connaître l'identité d'une personne, qui entre un nom, détruit tout, répand des rumeurs ?

Justine ATLAN

Théoriquement, nous pouvons leur demander cela. Il faut cependant avancer de bonnes raisons et motifs pour le faire. Twitter a mis beaucoup de temps à s'ouvrir. Je rappelle les problématiques concernant notamment des propos antisémites. La justice française avait demandé à Twitter de donner le nom des auteurs, ce qu'il a refusé. Depuis un an et demi, ils acceptent davantage de se plier à la loi française. Pour autant, comme pour tout ce qui est policier ou judiciaire, il est impératif d'être précis. Il faut examiner exactement le cas et les éléments. Si cet examen et la gravité des faits, etc. légitiment la demande, nous avons des rapports humains directs avec eux, nous permettant de les solliciter pour cela.

Louis-Georges AMAR

Je souhaiterais savoir comment fonctionne la plateforme PHAROS, système de préplainte développé par la Police nationale. Permet-elle de déclencher une procédure pour les personnes qui essaient de porter plainte dans les commissariats ?

Éric FREYSSINET

Le système PHAROS (www.internet-signalement.gouv.fr), de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication, où sont réunis des policiers et des gendarmes, n'est pas un système de préplainte. Il sert pour le signalement des faits dont vous êtes témoins sur internet et que vous estimez illégaux, quels qu'ils soient.

Louis-Georges AMAR

Les victimes peuvent-elles l'utiliser ?

Éric FREYSSINET

Il est préférable pour une victime de déposer plainte, car on ne peut être reconnu comme victime au travers d'un

signalement sur ce type de plateforme. Comme je l'ai indiqué, si vous ne parvenez pas à être reconnu comme victime en déposant plainte, vous pouvez vous adresser au niveau supérieur. Le niveau suprême est le Procureur de la République, auquel vous pouvez signaler les faits. Il déléguera un service de police ou de gendarmerie pour prendre votre plainte. Il existe toujours une solution. Conformément au Code de déontologie, la charte affichée dans les brigades de gendarmerie et les commissariats de Police, ainsi qu'au Code pénal, nous avons obligation de prendre des plaintes. Par conséquent, vous devrez pouvoir être reconnu comme victime.

Louis-Georges AMAR

Comptez-vous développer un système de préplainte par internet ?

Éric FREYSSINET

La préplainte pour les actes de délinquance relativement classiques est déjà en place. Nous travaillons sur des projets de plainte en ligne sur des sujets d'escroquerie, mais pas encore sur ce type de problématiques, nécessitant une interaction avec la victime pour comprendre ce qui s'est exactement passé. On ne peut mettre un enfant de treize ans devant un ordinateur pour déposer plainte. Ce n'est pas la solution.

Catherine BLAYA

Je voudrais préciser mon propos. Je ne prétends nullement qu'il ne se fait rien au niveau de la police ou de la gendarmerie. J'ai moi-même travaillé avec la Préfecture de Police sur Paris. De nombreuses actions sont mises en œuvre, notamment en termes d'information et de formation dans les établissements scolaires. Vous avez mentionné tout à l'heure le nombre des cas qualifiés de harcèlement sur l'année. Connaissez-vous le temps de traitement de ces plaintes ?

Éric FREYSSINET

Il s'agit de quelques dizaines sur trois mois, sur trois mille autres cas par mois de cyber criminalité en général. Si vous déposez plainte dans une brigade de gendarmerie, elle est traitée relativement vite. La difficulté tient à la territorialité que j'évoquais tout à l'heure avec le cyberharcèlement. Il se passe souvent à proximité. Les gendarmes locaux pourront interroger les parents et les éducateurs. Mais pour beaucoup d'infractions sur internet, l'auteur est à l'autre bout de la France ou à l'autre bout de la planète. Le traitement devient alors plus complexe dans certains cas. La plupart des plaintes sont traitées en trois à six mois pour l'ensemble de l'enquête. Il s'agit de contraintes qui nous sont imposées.

Anaële TOUBIANA

Avant de conclure, Clémence PAJOT, Directrice du centre Hubertine Auclert, vous présentera un nouvel outil, conçu par l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert, pour mieux orienter les femmes victimes de violences. Je vous laisse la parole.

Clémence PAJOT*Directrice du Centre Hubertine Auclert*

Merci beaucoup. En cette journée particulière du 25 novembre, il était important pour nous de vous présenter cet outil, développé par le Centre Hubertine Auclert grâce au travail d'Iman KARZABI, chargée de mission au Centre et de Lucie ASSEMAT, pour recenser l'ensemble des dispositifs associatifs développés en Ile-de-France pour l'accompagnement des femmes victimes de violence. Cet outil répond à un besoin de mieux informer les professionnel-le-s en contact avec des femmes susceptibles d'être victimes de violences, pour les aider à identifier près du lieu de résidence de cette femme, les dispositifs qui peuvent l'aider.

Cette cartographie est disponible sur le site du Centre à l'adresse suivante : <http://orientationviolences.hubertine.fr/>

Cette cartographie ne s'adresse pas aux professionnel-le-s spécialisé-e-s dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, mais à tous les autres professionnel-le-s en contact avec le public de manière générale. Ces dispositifs ont été répertoriés par département, et il est proposé des critères de recherche sur le type de violence subie par la femme, et sur le type d'accompagnement dont elle a besoin.

Je vous en donne quelques exemples : violence au sein du couple, au sein de la famille, au travail, mariage forcé, mutilation sexuelle féminine, viol et autres violences sexuelles, prostitution et traite à des fins d'exploitation sexuelle, esclavage moderne, traite sauf exploitation sexuelle et lesbophobie, biphobie ou transphobie. Les types de prise en charge recensés sont les suivants : premier accueil, soutien psychologique, aide juridique, aide juridique pour les étrangères, aide aux démarches, aide à l'emploi, hébergement, aide aux enfants exposés aux violences, soins médicaux spécialisés, conseils en contraception, sexualité, IVG, infections sexuellement transmissibles.

Les types de besoins spécifiques de ces femmes sont également recensés : l'accessibilité à des personnes à mobilité réduite, la possibilité d'accueil en langue des signes et en langues étrangères.

Cette cartographie, publiée sur notre site, peut également être consultée par le grand public, en particulier par les femmes victimes de violences. Comme vous pouvez le constater, nous avons mis en avant le numéro 39-19. Il nous paraissait important d'inciter les professionnel-le-s et les femmes, en premier lieu, à contacter le numéro d'urgence spécialisé pour les femmes victimes de violence. Quelques conseils apparaissent dans le menu :

/ pourquoi cette cartographie ?

/ quel est le mode d'emploi ?

/ pour aller plus loin, ainsi que des contacts

/ la liste des violences et la description des violences, pour que les professionnel-le-s qui ne sont pas au fait de ces violences puissent en caractériser le type rencontré par les femmes.

/ et un bouton « Quitter ce site rapidement ».

Plus de 300 dispositifs ont été recensés. Ils sont animés par les associations membres du Centre Hubertine Auclert, et plus largement, par les associations proposant un accompagnement spécifique et professionnel pour ces femmes.

Nous avons également conçu un flyer de promotion de cette cartographie, que vous pouvez disposer dans les lieux d'accueil du public. Cette cartographie existe également sous forme d'une application téléphone mobile, ce qui permet aux professionnel-le-s de repérer au plus près de leur localisation les dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour les femmes.

Je vous incite à vous saisir de ce nouvel outil et à le diffuser largement autour de vous, dans vos structures.

J'invite à présent Djénéba KEITA, notre Présidente, à conclure notre journée. Je remercie très chaleureusement l'ensemble des intervenants et intervenantes qui ont répondu à notre invitation. L'ensemble de vos interventions et des échanges avec la salle seront retranscrits dans les actes de cette journée, et seront diffusés dans quelques semaines. Je remercie tout particulièrement Iman KARZABI qui a préparé cette journée pendant plusieurs semaines et même plusieurs mois. Anaële TOUBIANA a travaillé à ses côtés. Merci également à toute l'équipe du Centre Hubertine Auclert, en particulier Julie MURET, qui s'est beaucoup investie sur l'organisation de cette journée.





Clôture de la journée

Djénéba KEITA

Présidente du Centre Hubertine Auclert

Bonjour à toutes et à tous. 25 novembre, date incontournable dans la lutte pour les droits des femmes et l'éradication des violences dont elles sont victimes. Elle sonne chaque année comme un rappel étourdissant de la brutalité des inégalités femmes-hommes, brutalité dans leurs corps, dans leurs esprits, dans nos vies. Cette violence injustifiable prend ses racines dans le sexisme quotidien, façonne notre société. Elle est d'autant plus forte qu'elle se déploie facilement sur les réseaux sociaux et sms, outils incontournables de nos moyens de communication modernes.

Le rôle du Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la première région d'Europe, est d'alerter sur ces sujets, sensibiliser l'opinion publique et produire de l'expertise. Je suis ravie de vous voir si nombreuses et nombreux en cette réunion sur un sujet encore inexploité en France. Il ne le sera plus, grâce à votre action. Je remercie nos intervenants et intervenantes, qui nous ont apporté avec brio leur analyse et œil expert. Et bien sûr, à vous toutes et tous dans la salle, qui êtes désormais ambassadeurs et ambassadrices du mouvement « Stop cybersexisme ».

Le cybersexisme, est le reflet de notre monde sexiste, miroir numérique d'une société qui déconsidère les femmes, et dans laquelle une femme meurt tous les trois jours sous les coups d'un homme. Car le sexisme tue. Nous sommes pour la plupart, dans cette salle, convaincu-e-s du lien de cause à effet entre le sexisme et les violences faites aux femmes. Dans l'opinion, cette causalité est difficile à faire comprendre. Témoignage de tabous et freins sociétaux forts, si le sexisme tue, il en va de même pour le cybersexisme. D'autant plus qu'il touche en priorité les jeunes, en recherche de repères et en pleine construction d'eux-mêmes.

Pour lutter contre le cybersexisme, il faut en arrêter sa banalisation. Mais 76 % des adolescentes et adoles-

cents ne savent pas comment agir face à ces phénomènes. Le premier sondage en France, mené en partenariat avec la Région Ile-de-France et l'Institut IPSOS, le montre bien. Il en va de notre responsabilité, en tant qu'adultes, d'inciter les plus jeunes à utiliser de manière citoyenne et respectueuse les outils numériques. Si le digital permet une liberté de création et d'innovation salubre, il ne doit pour autant être vecteur de violence, notamment envers les femmes. Lutter contre la banalisation du cybersexisme, c'est lutter contre le sexisme dès le plus jeune âge.

Conscient de ces réalités, le Centre Hubertine Auclert a développé une expertise spécifique sur l'éducation à l'égalité et la lutte contre les stéréotypes. La partie immergée de ce travail de fond sont les différentes études menées sur les manuels scolaires. Si déjà dans ces manuels, les femmes n'étaient pas traitées comme elles le sont, nous apprendrions très tôt à nos enfants la parité et le respect, et nous ne retrouverions pas, des années plus tard, dans l'utilisation des réseaux numériques les représentations sexistes apprises dès l'enfance. Aussi, le Centre Hubertine Auclert mène une réflexion sur l'usage des nouvelles technologies de l'information au prisme du genre. Comment faire du numérique un allié de l'égalité femmes-hommes, et non pas son dévouloir le plus honteux ? Ami-e-s connecté-e-s, pour en savoir plus, tapez « Hubertine est une geek » dans vos navigateurs internet.

Je ne m'étends pas sur les différentes actions. Je vous annonce en primeur qu'en début 2015, nous lancerons une campagne de sensibilisation dans les transports d'Ile-de-France et sur internet sur le thème du cybersexisme. Vous n'avez pas fini d'en entendre parler.

Je souligne enfin qu'en ce 25 novembre, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, intégré au Centre Hubertine Auclert, fête aujourd'hui son premier anniversaire. Trois missions nous ont été confiées par le Conseil régional. Je récapitule ici les principales actions menées au cours de cette première année de travail, que je qualifierais de foisonnante, innovante et productive.

Première mission : la production des connaissances sur la thématique des violences faites aux femmes. L'Observatoire a publié le premier recensement des données existantes en Ile-de-France. À noter aussi l'étude en cours sur les violences conjugales dont sont victimes les Franciliennes, menée en partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Deuxième mission : la mise en réseau des professionnel-le-s dans l'objectif de mieux accompagner les femmes victimes de violences. Nous lançons aujourd'hui la cartographie francilienne des dispositifs associatifs d'accueil des femmes victimes de violence, que nous venons de découvrir. L'Observatoire organise aussi régulièrement des Rencontres à destination du grand public et des professionnel-le-s, avec leur volet international, afin que les Franciliens et les Franciliennes puissent s'inspirer des bonnes pratiques développées hors de nos frontières. Nous en avons eu encore l'illustration aujourd'hui, avec la venue des prestigieuses chercheuses britanniques, Mesdames RINGROSE et RENOLD, que je remercie à nouveau.

Troisième mission : la sensibilisation du grand public contre les violences faites aux femmes. Je vous le disais tout à l'heure, la première campagne traitant du cybersexisme sera diffusée en Ile-de-France sur internet et auprès des jeunes. La connaissance sur les phénomènes de cyber-violence sexiste et sexuelle est insuffisante en France, et je souhaite que l'Observatoire en fasse l'une de ses priorités.

Pour conclure, je salue ici le travail des membres du Centre Hubertine Auclert. Plus de 110 associations, syndicats et collectivités territoriales promeuvent au quotidien l'égalité auprès des jeunes et des adultes. Je tiens à remercier aussi les conseillers et conseillères régionales d'Ile-de-France présent-e-s aujourd'hui, comme lors de nos nombreux événements, de la confiance faite au Centre Hubertine Auclert, en y intégrant cet Observatoire. Je remercie en particulier le Vice-président Abdelhak KACHOURI et la Vice-présidente Henriette ZOU-GHEBI, pour leur soutien et leur participation à cette matinée.

Pour plus d'information sur le cybersexisme (définitions, chiffres, moyens de prévention, etc.), consultez la page dédiée du Centre Hubertine Auclert :

www.centre-hubertine-auclert.fr/stop-cybersexisme



PHOTO

Clémence Hérout / Centre Hubertine Auclert

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Marc Blanchard

EDITEUR

Centre Hubertine Auclert - Novembre 2014

ISSN : 2116-1631



Le Centre Hubertine Auclert contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : "l'égalithèque".

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la publication d'études et d'analyses des outils éducatifs au prisme du genre.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Depuis 2013, le Centre Hubertine Auclert intègre l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

